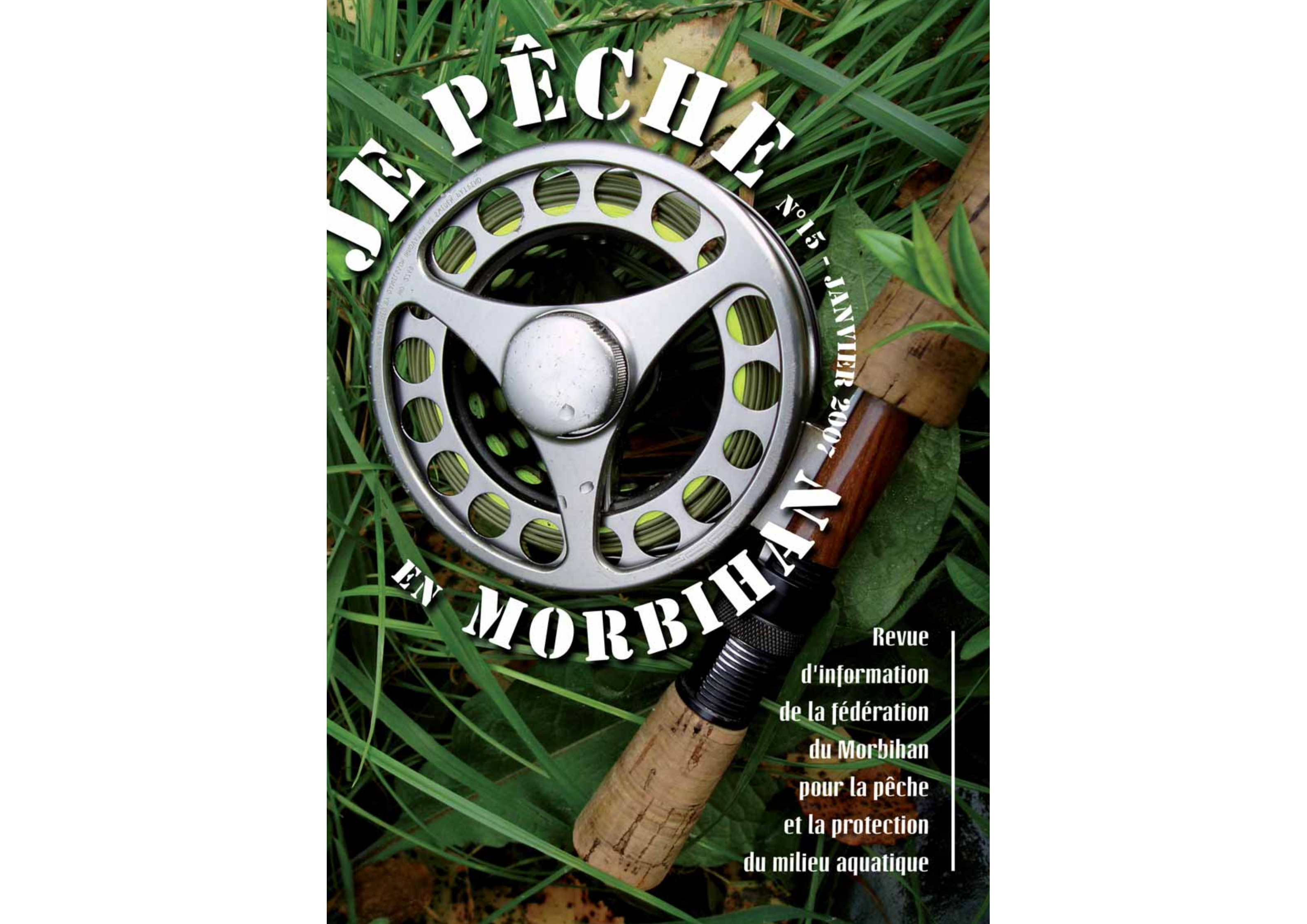


A close-up photograph of a fishing reel and the handle of a fishing rod resting on a bed of green grass. The reel is silver with a black handle and a cork grip. The rod handle is made of wood and cork. The text 'LA PÊCHE' is written in large, white, serif capital letters across the top of the image, and 'EN MORBIHAN' is written in similar letters across the bottom. The text 'N°15 - JANVIER 2007' is written in smaller, white, serif capital letters on the right side of the reel.

LA PÊCHE

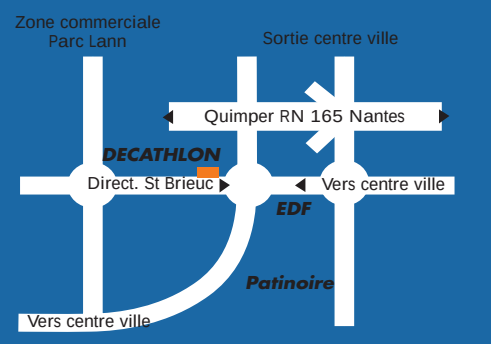
N°15 - JANVIER 2007

EN MORBIHAN

Revue
d'information
de la fédération
du Morbihan
pour la pêche
et la protection
du milieu aquatique



Pêche à la truite, au coup, aux carnassiers, pêche en mer... Important choix de leur-



Du matériel adapté aux pratiquants de tous âges et tous niveaux.

Une équipe de pêcheurs passionnés et pratiquants pour vous répondre.

Un rapport qualité prix inégalable et une garantie minimum d'un an sur tous les produits.

www.decathlon.com

Ouvert de 9h à 20h en continu du lundi au samedi
57 route de Ste Anne d'Auray - 56000 Vannes - Tél. 02 97 62 78 78 - Fax. 02 97 62 78 79

sommaire

Editorial 3

Bilan 2006

- Tout va très bien madame la marquise 5
- Saison de pêche : Des conditions difficiles 6 à 8
- Concours du plus gros poisson 9
- Protection des milieux : Deux pas en avant... ! 10 à 11
- Animation : Une année bien chargée 12 à 13
- De l'entretien à la réhabilitation : Passage de flambeau 14 à 15
- Bilan gestion piscicole : Du concret 16 à 18

Cahier pêche

- Tout, sauf attendre ! 19
- Carte halieutique 20 à 21
- Réglementation 2007 22 à 26
- Un pêcheur, un lieu, une technique 27 à 29

Dossiers

- Réforme : Ce qui change en 2007 30 à 31
- Anguilles : Une situation toujours très critique 32 à 33
- Rieux : En attendant les championnats du monde ! 34 à 35

Brèves 36 à 38

Je pêche en MORBIHAN

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Secrétariat: 3 rue Marcel Dassault • 56890 SAINT AVE
Tél. 02 97 44 54 55 • Fax. 02 97 44 54 60
e. mail : fedepeche56@wanadoo.fr

Directeur de publication: François LE SAGER
Rédacteur en chef: Christian LE CLEVE

Rédaction : F. LE SAGER - C. LE CLEVE - A.L. CAUDAL
Y. FUENTES - Y. LE CLAINCHE - J.C. LE CLAINCHE - L. LEMARE
Photo de couverture : Y. LE CLAINCHE

Apport journalistique - Conception maquette - Mise en page :
Paysan Morbihannais - Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Impression : Imaye - Laval
Tirage : 19 000 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés à : FDPPMA du Morbihan



L. Lemare

Redécouvrir le bord de l'eau

"Viens à la pêche. Tu apprendras à prendre ton premier poisson que tu décideras de conserver ou de remettre vivant dans son élément. Tu découvriras également le bord de la rivière ou celui de l'étang et tu constateras que c'est un milieu vivant et animé".

Ces paroles, toi le pêcheur associatif adhérent de ton AAPPMA, tu dois les tenir à tous les jeunes de ton entourage afin de promouvoir le loisir pêche.

La réforme de la pêche associative permet à partir de 2007 aux jeunes d'accéder à la pêche à un prix très "symbolique" :

- moins de 12 ans : carte annuelle "découverte" à 2 €
- de 12 à 18 ans : carte annuelle "mineur" à 10 €

Je suis, nous sommes comptables de notre avenir de pêcheur ... et être pêcheur c'est participer à la prise de conscience collective de sauvegarder l'eau.

Alors... parlons du loisir pêche : aux femmes, aux hommes, jeunes, moins jeunes, jeunes retraités et à tous les autres.

Je compte sur toi, sur vous.

F. LE SAGER



A.L. Caudal



HUSQVARNA 357XP. UN MAXIMUM DE PUISSANCE POUR UN MAXIMUM D'EFFICACITÉ

La Husqvarna 357XP est une tronçonneuse professionnelle conçue pour le confort et l'efficacité de l'utilisateur. Ses faibles vibrations, son rapport poids-puissance et son corps étroit et bien équilibré en font une machine efficace, souple et moins fatigante à l'usage. Le système Air Injection permet d'espacer les nettoyages de filtre, opération facilitée par une fermeture du capot par simple pression. Le réglage de la tension de la chaîne sur le côté et la lubrification réglable de la chaîne simplifient l'entretien.

La 357XP est également équipée du décompresseur Smart Start et d'une commande combinée starter-bouton Stop pour des démarrages faciles. Grâce à la combinaison hautes performances/solutions ingénieuses, le travail forestier devient beaucoup moins pénible. Pour recevoir un catalogue ou connaître le revendeur le plus proche, appelez nous au 01 46 67 80 50 ou connectez vous sur www.husqvarna.fr



Tous unis pour vous faciliter la pêche

ENTENTE HALIEUTIQUE
DU GRAND OUEST

93 Seine-St-Denis
75 Paris
92 Hauts de Seine
94 Val de Marne

En 2007

pour **16,50€**
pêchez
dans **67**
départements

CLUB HALIEUTIQUE
INTERDÉPARTEMENTAL

Cette adhésion à l'Entente est matérialisée par la vignette E.H.G.O. apposée sur la carte de pêche et donne la possibilité au titulaire de pêcher dans les 31 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (28 Fédérations dont Paris regroupant (Paris - Seine-St-Denis - Hauts de Seine - Val de Marne), ainsi que sur l'ensemble des départements du Club Halieutique du Midi (36 départements - 35 fédérations - Corse 2A-2B).

Cette vignette ne donne en aucun cas le droit de pêcher là où le droit de pêche est réservé. Se renseigner avant tout déplacement dans un autre département, car la réciprocité n'est pas toujours totale.

On nous l'a dit et
répété tout l'été :
le Morbihan ne
manque pas d'eau ;
les réserves sont
pleines ; pour preuve,
même Belle île
est alimentée
Dormez, bonnes gens !

Tout va très bien, madame la marquise !

regarder comme des zones inutiles à aménager à tout prix. Et pour commencer, faire des inventaires complets, exhaustifs de nos cours d'eau et ZH, ce qui est loin d'être la règle. Sinon, nous aurons beau faire de nouvelles réserves, le Morbihan deviendra inéluctablement une nouvelle Vendée.

Fort heureusement, il reste encore des rivières joyaux et de belles pêches à faire. Pour preuve, les nombreuses captures record qui sont venues éclairer une saison pourtant assez terne. La preuve que si tout ne va pas bien, au moins tout ne va pas mal ! C'est encourageant et cela devrait inciter les pêcheurs à s'investir dans leurs AAPPMA, à participer aux assemblées générales et aux actions menées, comme les inventaires de cours d'eau et de zones humides.

On a les rivières qu'on mérite !

CIC



Repères 2006

- 11 mars : ouverture de la 1^{re} cat.
- 27-28 mai : Week-end "au bord de l'eau"
- 30 mai : adoption en 1^{re} lecture de la loi sur l'eau par les députés
- 23 juin : manifestation des pêcheurs pour la protection de l'anguille
- 24-25 juin : championnat d'Europe de pêche à Rieux
- 8 juillet : signature des PGP de Plouay et Guéméné
- mi-juillet : pollution de l'Ellé
- 21 septembre : adoption de la loi sur l'eau au sénat
- 23 septembre : journée de réhabilitation de la Drayac
- 1^{er} octobre : nouvelles règles pour les IOTA



Les réserves sont pleines mais les rivières se vident : il est temps d'agir avant qu'il soit trop tard !

Le Morbihan manque d'eau

Un tiers des cours d'eau morbihannais à sec en 2003, probablement un quart en 2005, idem en 2006. Non, tout ne va pas bien. Oui, le Morbihan manque d'eau ... partout où les drainages et les pompages le disputent aux recalibrages et aux forages !

Faut-il dormir sur nos réserves ? Non, il y a urgence à mettre vraiment les discours en oeuvre, à faire ce que dit la loi, ce que demande la directive cadre européenne, c'est-à-dire protéger, voire sanctuariser, et reconquérir les milieux aquatiques au lieu de continuer à les



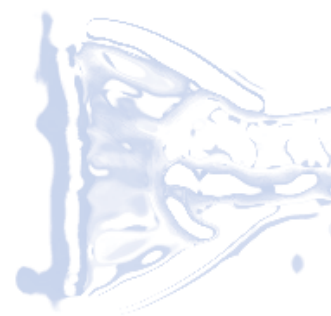
Un hiver interminable marqué par de très basses températures puis un début d'été quasi caniculaire, sans vrai printemps... Le sentiment de frustration existe bel et bien chez certains pêcheurs. Mais si les conditions climatiques n'ont pas été très favorables à certains, la saison n'a été mauvaise ni tout le temps, ni pour tous. Tour d'horizon par espèces.

Truite : une saison plutôt frustrante

Sur la majorité des secteurs dans des eaux exceptionnellement fraîches, le poisson était plutôt timide le jour de l'ouverture et il était difficile lui faire ouvrir la gueule sur un appât ou un leurre. Toutefois certains ont réussi à tirer leur épingle du jeu en privilégiant les rivières importantes (Scorff, haut Blavet, ...), ou les parties aval des cours d'eau de moyenne



Saison de pêche Des conditions difficiles



importance (Sarre, Tarun, Evel...). Le vairon et le toc ont permis d'obtenir les meilleurs résultats. Les conditions difficiles de mars ont vite découragé de nombreux pêcheurs mais les assidus ont réalisé quelques pêches très correctes dès le mois d'avril au poisson nageur et au vairon.

La saison de pêche à la mouche a elle aussi commencé tardivement. Si la pêche en nymphe a apporté des résultats satisfaisants dès la mi-avril, il a fallu attendre la mi-mai pour se faire quelques plaisirs en sèche. Mais comme pour les autres techniques, les conditions ont été très particulières, les éclosions restant rares et faibles, y compris pour la mouche de mai. Ensuite, les eaux basses et les températures caniculaires du mois de juillet n'ont pas facilité les choses ; la pêche en micro-nymphe a cependant permis de réaliser des pêches correctes en période estivale.

A la faveur d'un mois d'août plus humide, la fin de saison aura apporté de meilleurs résultats un peu partout, toutes techniques confondues.

Carnassiers : bon début de saison

Le cru 2006 restera une année moyenne pour la pêche des carnassiers. Comme pour les précédents millésimes, l'ouverture a offert un peu partout de bons résultats.

Du côté de l'Oust et de l'Aff, à noter des sandres et brochets de belles tailles et en nombre.

A Guerlédan, les poissons étaient actifs en bordure et dans les branches. Les pêcheurs aux leurres et au mort-manié se sont fait plaisir.

Sur le Blavet et sur le lac au Duc, plusieurs doublés de sandres, comme pour ce pêcheur fréquentant les biefs



Brochet de 14,8 kg, 1,21 m, pris par 30 mètres de fond à Guerlédan.



Sécheresse et soutien aux AAPPMA

Le Morbihan a été sévèrement affecté par les sécheresses ces dernières années. Les cours d'eau du Nord Est du département en particulier ont connu des conditions d'étiage particulièrement sévères. Dans ce secteur, le drainage des zones humides, le recalibrage des cours d'eau, mais aussi les pompages et un sous-sol schisteux ont accentué l'impact d'une pluviométrie plus faible que vers l'Ouest. La pêche subit de plein fouet cet impact, mais aussi à moyen et long terme le peuplement piscicole (raréfaction ou disparition de la truite, eutrophisation...).

Le conseil d'administration de la Fédération a décidé d'apporter son soutien aux AAPPMA les plus touchées par la sécheresse en leur offrant des truites fario de déversement. Bien sûr, cela ne règle pas le problème de la sécheresse, mais cela permet de soutenir à court terme un loisir pêche affecté par ces étiages sévères de plus en plus fréquents.

Ont ainsi bénéficié de ces poissons : Glénac : 160 kg, Guer : 80 kg, Malestroit : 190 kg, Mauron : 70 kg, Tr. Porhoët : 60 kg, Ploërmel : 290 kg, Locminé : 150 kg.

de Trébihan, Minazen et Quélennec. Il a capturé deux beaux sandres et trois brochets dont un joli de 87 centimètres, tout ça au mort-manié.

D'une manière générale mai et juin ont été très corrects, puis la chaleur a très largement freiné l'activité des carnassiers sauf à Guerlédan dans les grands fonds, à l'image de ce brochet de 14,8 kilos pour 1,21 m par 30 mètres de fond.

A l'exception de Guerlédan, l'activité des poissons a repris sur le Blavet autour de Pontivy (valeur sûre depuis quelques années) ainsi que sur l'Oust, l'Aff et le lac au Duc. La perche n'a pas été en reste sur cette saison 2006 avec de très belles captures échelonnées et réparties sur tout le département.

Quant au Silure, il est bien là sur les secteurs de la basse Vilaine et autour de Glénac. Au fil des ans, les captures s'accroissent avec des individus plus gros sur la Vilaine et l'Oust dont un spécimen de 1,42 m capturé par un pêcheur aux engins. A suivre...

Poissons blancs : varier les plaisirs

Les carapistes ont encore connu de bons résultats au cours de cette saison 2006. A noter la prise d'un très beau spécimen (21 kilos), à l'étang du Valvert de Cléguérec. Le Gardon est toujours très abondant sur le lac au Duc et permet de remplir de belles bourriches. Les amateurs de la pêche hivernale de l'Ablette ont, comme à l'habitude, réalisé de très belles pêches de vitesse sur les secteurs de Loyat et du Blavet moyen. Les pêcheurs au coup du Blavet sur le bief à l'amont de Polvern se sont



Le cas du sandre : poisson fantôme

Très recherché par les pêcheurs de carnassiers, le sandre est apprécié non pour sa défense, mais pour la qualité de sa chair. Ses comportements demeurent très mystérieux. Il peut être très abondant certaines années puis sembler disparaître les saisons suivantes, avant de réapparaître à nouveau. Par exemple, la saison de pêche 2006 a offert de très bons résultats pour le sandre au lac au Duc de Ploërmel avec de gros sujets, dont un spécimen dépassant les 11 kilos. Cette saison est en contraste avec les saisons passées où les captures de sandre sur ce lac demeuraient anormalement faibles après une période faste dans les années 90. A l'inverse, à Guerlédan ainsi que sur la Vilaine autour de la Roche Bernard, cette saison 2006 aura déçu nombre de pêcheurs de sandre, alors que le début de la décennie a été une période très productive pour la pêche de ce carnassier.

Nombre de questions se posent au sujet du carnassier lorsque sa pêche n'offre pas de bons résultats :

- Sont-ils encore présents en nombre ?
- Ont-ils changé de comportement, de postes de tenue, d'alimentation ?
- Deviennent-ils plus méfiants et s'adaptent-ils aux techniques de pêche ?...

Peu de réponses, la seule certitude est que le sandre est une espèce très prolifique et peu exigeante pour sa reproduction. En effet, il se contente de hauts fonds sableux, faciès que l'on rencontre dans beaucoup de lacs et canaux du département. Dans cette mesure, un alevinage n'apporte sans doute pas de solution aux questions que l'on se pose quant à la baisse d'abondance de ce carnassier.



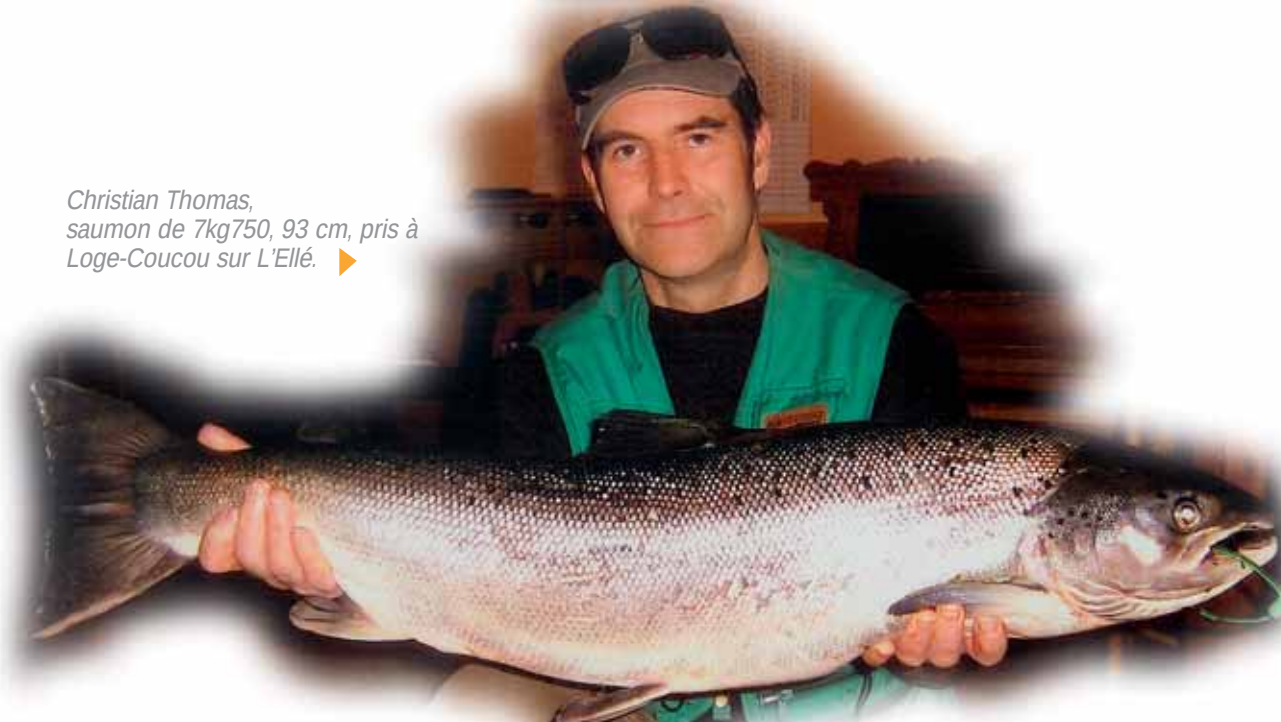
Fantastique, mais si prisé des pêcheurs... et des gourmets.



Saumons pris à la ligne sur les cours d'eau Morbihannais Déclarations de captures reçues au CSP (au 30 octobre 2006)

Cours d'eau	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Total
Elle	35	43	26	1	9	5	17	29	165
Scorff	12	5	12	2	6	0	46	17	100
Blavet	16	14	7	2	13	2	47	34	135

Christian Thomas, saumon de 7kg750, 93 cm, pris à Loge-Coucou sur L'Ellé. ▶



régalés en recherchant les grosses brèmes (nombreux spécimens de plus de 4 kilos) et les mulets.

Le Morbihan offre de nombreuses possibilités de pêche au coup. Cette richesse permet de varier les techniques (vitesse, grande canne, quiver, bolognaise, anglaise...), les espèces recherchées (Gardon, Ablette, Carpe, Mulet, Brème, Tanche, Rotengle...) et donc les plaisirs ! L'apothéose a bien sûr été le championnat du monde sur la Vilaine en juin.

La remontée d'Aloses 2006 a été à l'image de celle de 2005, abondante. Les amateurs de ce clupéidé à la défense impressionnante ont pu le pêcher à la mouche et à la cuiller sur le bas-Blavet dès son ouverture le 15 avril.

Le beau printemps du saumon

Pour l'ouverture, les saumoniers étaient nombreux à arpenter les berges du Blavet, du Scorff et de l'Ellé, mis en confiance par les bons résultats des saisons passées et par les échos émanant du piège de Pont-Scorff. La saison 2006 s'annonçait bonne. Mi-mars, peu de saumons de printemps étaient déjà présents dans la rivière, pourtant on enregistrait rapidement plusieurs captures sur le Scorff et le Blavet à la faveur des coups d'eau. Fin mars, une bonne quantité de saumons est remontée dans les cours d'eau et les captures se sont enchaînées jusqu'à la seconde quinzaine de mai sur l'ensemble des cours d'eau.

Ainsi mi juin, les TAC du Scorff et du Blavet étaient quasiment atteints avec respectivement 31 et 40 captures de saumons de printemps comptabilisées. Le TAC Ellé a été largement dépassé avec 104 déclarations au 8 mai, date de fermeture par anticipation sur la rivière. C'est dans le secteur bas que la majeure partie des prises ont été réalisées sur l'Ellé.

Le 16 juin, c'était l'ouverture du castillon jusqu'au 31 juillet. Très peu de captures ont été enregistrées en juin, et pour cause : le premier castillon est passé à la station de Pont-Scorff le 25 juin. En juillet, à noter quelques captures à la crevette sur le Blavet et sur le Scorff, mais les niveaux d'eau restés faibles ont rendu les autres techniques inefficaces. Malgré un stock important de castillons présents dans les cours d'eau, la pêche automnale a été relativement peu productive, à l'exception des premiers jours (20 castillons sur le Scorff). Peu de captures ont été enregistrées sur le parcours de Loge-Coucou, les faibles débits n'ayant en effet pas permis aux castillons nouvellement arrivés de monter sur le haut de l'Ellé. A l'heure du bilan, 70 castillons ont été pêchés sur le Scorff et près de 100 sur le Blavet.

Toutes espèces confondues, l'année 2006 a certainement déçu la majorité, mais a tout aussi sûrement séduit ceux qui rassemblent deux qualités indispensables au pêcheur : la technique et la persévérance.

YLC/LL

Egéria et Jussie explosent



A St Nicolas des eaux l'égéria rend impossible la pêche dans certains endroits.

Elles envahissent tout, canaux et plans d'eau. Nous l'avions déjà évoqué il y a quatre ans. Depuis lors, ces plantes exotiques toujours vendues dans les rayons des magasins d'aquariophilie continuent leur "progression" vers des cours d'eau et des bassins jusqu'alors indemnes.

Et ce que l'on présentait est arrivé : après le mortier de Glénac c'est maintenant toute la partie aval de la Vilaine et ses affluents qui sont envahis (Trévelo, Aff, Arz) par la Jussie. L'Egéria densa quant à elle s'est développée très rapidement sur l'Oust et le Blavet à l'aval de Pontivy ce qui, en plus de remettre en cause l'équilibre naturel du milieu, commence à poser de gros problèmes pour la pratique de la pêche. Et la solution pour éradiquer durablement ces indésirables n'existe pas à ce jour !



M. Briend, Monttertlot.

Pêche depuis les passerelles, attention squatters

La demande des pêcheurs était forte pour que soit rétablie l'autorisation de pêcher dans les 50 mètres à l'amont et à l'aval des barrages et écluses interdite depuis 1987. Sur ces zones à l'attrait évident, le rétablissement de la pêche avec une canne tenue à la main a été obtenu. Les représentants nationaux des AAPPMA ont défendu le dossier et été entendus auprès du ministère de l'écologie et du développement. Cette évolution satisfait les pêcheurs. Mais, elle risque d'être rapidement remise en cause en raison du comportement de certains pêcheurs qui "squattent" les passerelles, parfois en tendant plusieurs lignes, et gênent le passage des autres usagers. Ils veulent par ce biais obtenir plus de droit à pêcher. Ce comportement inadmissible risque effectivement de faire évoluer la réglementation une nouvelle fois. Mais il y a fort à parier que ce ne sera sans doute pas cette fois en faveur des pêcheurs. Il est donc à bannir fermement.



L'interdiction de pêche à partir des passerelles doit impérativement être respectée, au risque de voir renaître une réglementation "d'interdit".

Concours du plus gros poisson

Une année exceptionnelle

Avec 39 déclarations de captures pour 8 espèces dont les premières pour l'aloise et le black bass et 7 nouveaux records battus, cette troisième édition du concours démontre que nos cours d'eau peuvent offrir quelques poussées d'adrénaline. Et ce n'est pas Mr LE Toullec qui nous contredira. Mention spéciale à Mr BETRANCOURT qui nous a adressé des déclarations dans les catégories carpe, alose, brochet, sandre et perche. Félicitation pour sa polyvalence dans les techniques de pêche et les poissons recherchés. Compliments également à Steve PENNY et Kevin AUDRAN, deux jeunes pêcheurs qui ont déclaré respectivement un brochet de 90 cm pour 5,2 kg et une truite de 54 cm pour 1,7 kg.

Le concours est reconduit en 2007. Pêcheurs de silures et de gardons à vos lignes pour faire rentrer ces espèces dans le tableau des records.



M. Le Toullec

Tableau d'honneur 2006

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	LE Toullec Joseph	Auray	121	14,800	Guerledan
Perche	BETRANCOURT Laurent	Melrand	57	1,900	Oust à Josselin
Sandre	DEVANNES Joël	Josselin	97	11,600	Lac au Duc à Ploërmel
Truite	POIRIER Olivier	Truite du Porhoët	58	1,680	Ninian
Saumon	THOMAS Christian	EHE	93	7,750	Elle à loge coucou
Black bass	LOZEVIS Fabien	Guer		2,000	Mortier de Glénac
Black bass	GOUGNON Teddy	Broch.basse Vilaine	47	1,500	Etang du Rodoir
Carpe	LE POULAIN Mickaël	Pontivy	95	21,000	Etang du Valvert
Carpe	BETRANCOURT Laurent	Melrand	100	18,750	Oust "Dief de Pleugriffet"
Alose	BETRANCOURT Laurent	Melrand	66	2,900	Blavet à l'écluse des Gorêts

Tous les pêcheurs ayant déclaré un poisson pour ce concours ont été invités à la fédération en début d'année 2007 pour y recevoir un lot.

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	121	14,800	LE Toullec Joseph	2006
Brochet	111	15,000	PERRICHOT J.Paul	2005
Sandre	99	8,050	LE CHENADEC Stéphane	2004
Sandre	97	11,600	DEVANNES Joël	2006
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	60	1,955	THEODIN Nicolas	2005
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	41	1,080	BARBE Franck	2005
Perche	58	1,780	ALAIN Marc-Antoine	2005
Perche	57	1,900	BETRANCOURT Laurent	2006
Tanche	55	2,400	PENNY Steve	2004
Brème		3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	66	2,900	BETRANCOURT Laurent	2006
Black Bass		2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black Bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006

M. Le Bouter



L. Betrancourt



E. Prono

Conseil pour vos photos

Une photo se doit d'être nette et esthétique ! Pour vous faire photographier avec votre prise, choisissez un fond de nature, le mieux serait au bord de l'eau. Mettez votre prise en valeur et **Souriez !!!**

Qualité des milieux

Deux pas en avant...

Loi sur l'eau, réforme des IOTA (1), inventaires de cours d'eau et zones humides marqueront cette année 2006. Autant d'avancées potentielles qui pourraient s'avérer des reculs au regard de la qualité de nos milieux aquatiques si nous n'y prenons garde.

Avec le recalibrage de cours d'eau et le non respect des règles d'épandage, l'usage illégal des pesticides est une des principales infractions relevées en matière de police de l'eau.



Photo CSP

Tréfléan : zone humide de plusieurs hectares oubliée lors de l'inventaire réalisé sur cette commune. Un exemple, trop fréquent, d'un inventaire réalisé selon une méthodologie inadaptée.



Al Caudal

2006 a connu son lot de pollutions, la plus importante étant manifestement la mortalité constatée en juillet sur l'Ellé, et de dégradations variées. Sur le podium des infractions les plus couramment constatées figurent, loin devant les autres, le non respect des règles d'épandage, l'utilisation des pesticides dans ou en bordure de cours d'eau et les recalibrages. En témoigne le nombre important de dossiers traités par les tribunaux ces dernières années pour ces infractions. Il faut cependant voir sur ces sujets plutôt le resserrement de la réglementation allié à la plus grande vigilance de la société en général, des pêcheurs en particulier, que le relâchement des pratiques.

Relâchement réglementaire

De 2006, nous aurons surtout à retenir le vote définitif de la loi sur l'eau et l'application, depuis le 1^{er} octobre, des nouvelles règles administratives régissant les IOTA soumis à la réglementation "eau". Sous le prétexte d'une plus grande simplicité administrative, ces textes introduisent en effet des allègements parfois très importants des contraintes administratives (voir encadré). Ce recul réglementaire en terme de protection des milieux apparaît difficilement compatible avec l'objectif d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau en 2015. Ainsi, l'impact sur les milieux dépendra de la position de l'administra-

tion (résistera-t-elle aux pressions des lobbies) et, d'autre part, tous les bassins versants ne seront plus logés à la même enseigne.

Protéger par les SAGE

D'un côté ceux bénéficiant d'un SAGE suffisamment ambitieux et précis en terme de protection des milieux aquatiques, dont les préconisations pourront justifier des oppositions à déclaration. De l'autre, les bassins versants non couverts par un SAGE ou dont le SAGE s'appuie sur la seule application de la réglementation générale. Sans prescription spécifique de protection des milieux, ces rivières subiront à coup sûr ces petites mais multiples et destructrices interventions. Voilà qui justifie a posteriori notre mobilisation dans l'élaboration de ces SAGE ; mobilisation qui devra être poursuivie, voire s'étendre à d'autres procédures dans lesquelles nous sommes moins présents faute de temps comme NATURA 2000, par exemple.

Participer aux inventaires

Autres procédures où il est impératif que les pêcheurs soient présents et actifs : les inventaires de cours d'eau et de zones humides. Ces inventaires, depuis longtemps réclamés par les pêcheurs, se multiplient et devraient rapidement couvrir l'ensemble du département. L'enjeu : inscrire ruisseaux et zones humides dans les PLU (plan d'urbanisme local) afin qu'ils soient mieux reconnus et protégés. Encore faut-il que ces inventaires soient réalisés sérieusement et avec exhaustivité. Faute de quoi, ils seront au mieux inutiles, au pire, ils contribueront à la dégradation des milieux en excluant de fait une partie du réseau hydrographique et des zones humides.

(1) IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités

CLC

Reculs réglementaires : quelques exemples

- Disparition de l'article L432-3 du code de l'environnement qui soumettait à autorisation tous les travaux réalisés dans le lit des cours d'eau et susceptibles de porter atteinte aux zones de frayère, de nourriture, de repos de la faune aquatique.
- Rehaussement de nombreux seuils d'autorisation, parmi lesquels :
 - Stations d'épuration : de 2000 équivalents-habitants à 10 000
 - Créations d'étangs sur des cours d'eau à truites : de 1 ha à 3 ha
 - Vidanges d'étang : autorisation nécessaire à partir de 10 m de hauteur de barrage ou 5 millions de m³ (contre 1 ha auparavant)
 - Créations de barrages : 0,5 mètres contre 0,35 m auparavant
 - Recalibrages de cours d'eau ou dérivations : 100 m contre 0 auparavant
 - Remblaiement en lit majeur : 1 ha contre 1000 m² auparavant.

Afin d'atténuer cette moindre protection des cours d'eau, il est donné à l'administration la possibilité de s'opposer aux travaux soumis à déclaration (ce qui était auparavant impossible) dans certaines conditions, par exemple "si les travaux concernés sont incompatibles avec les SAGE et les SDAGE et portent une atteinte particulièrement grave et irréparable au milieu aquatique".

Ellé : une pollution encore inexpliquée



C. Le Clève

"Des dizaines de saumons morts ; des centaines de truites. Une nouvelle pollution qui devrait faire réfléchir nos décideurs, réunis pour élaborer le SAGE Ellé".

Mi-juillet 2006. Il fait chaud. Le niveau des cours d'eau est déjà bas. Pourtant rien qu'un cours d'eau en bon état comme l'Ellé ne puisse supporter. Pourtant, des dizaines de saumons de printemps (les plus précieux), des centaines de truites génitrices et des milliers d'autres poissons de toutes espèces ou autres juvéniles vont crever au grand dam des pêcheurs de Quimperlé, de Locunolé, de Tremeven et du Haut-Ellé. En cause, un flux de pollution brutal observé par les riverains et qui conduira les pêcheurs locaux à alerter les responsables de l'usine de pompage qui alimente Quimperlé en eau. Personne d'autre n'avait réagi, surtout pas le "responsable" de la pollution, encore inexpliquée 4 mois après les faits malgré les recherches engagées.

Certes, l'Ellé se remettra parce que c'est une rivière préservée et généreuse qui, outre ses qualités halieutiques alimentaires, depuis toujours et sans jamais défaillir, en eau de qualité la population du bassin versant et ses activités économiques. Cette pollution le montre : l'enjeu du SAGE Ellé, en cours d'élaboration, est avant tout de protéger cette rivière exceptionnelle, cette ressource intarissable. Ce n'est pas de mettre en place des fausses solutions, des vrais barrages qui ne se justifient pas mais masquent les vrais problèmes.



Y. Fournies

Un exemple parmi d'autres de recul réglementaire : à défaut de prescription spécifique dans les SAGE, un usage de moins de 100 m de long ne pourra plus être refusé. Et la continuité écologique ?

Ne lancez pas votre ligne sous les lignes

Parce qu'elles sont longues et souvent conductrices de l'électricité, les cannes à pêche manipulées près des lignes électriques vous exposent à des risques. La proximité d'une canne à pêche et d'une ligne électrique peut suffire à provoquer un arc électrique, appelé amorçage. Vous risquez alors l'électrocution.

Pour pêcher en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et de suivre quelques mesures de prévention simples et rappelées ci-dessous.

■ PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE

→ Pêche au lancer → Pêche à la mouche → Pêche au coup → Pêche au toc

■ CONSEILS DE PRÉVENTION

- Vérifier qu'aucune ligne ne se trouve aux abords du plan d'eau.
- Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- Tenez votre canne en position horizontale, si vous passez sous une ligne électrique.
- Demandez conseil à votre Fédération de pêche.



Animation

Une année bien chargée

Formation des animateurs, continuité des actions et animation pêche auprès des structures intéressées ont fait de 2006 une année bien remplie.

Les textes relatifs à l'encadrement des enfants dans le cadre d'animations de loisir pêche évoluent. A partir de 2007, les animateurs devront être titulaires d'un BPJEPS option "pêche de loisir" pour pouvoir encadrer les activités liées au loisir pêche. Le Conseil d'administration a donc souhaité que les personnels de la fédération concernés s'engagent dans cette formation qui s'est

permis de maintenir un niveau d'activité semblable à celui de 2005.

Un travail sur le long terme

Depuis janvier 1998 qui marquait nos débuts dans l'animation pêche, nous faisons le pari que toutes les animations que nous menons auront un jour ou l'autre un effet positif. Il est certain que les

demain cela déclenchera peut être l'envie de connaître à nouveau ce moment si privilégié qu'est la capture d'un poisson.

Il en est de même pour les 450 élèves que nous avons "interpelés" sur la fragilité des milieux aquatiques et la nécessité de les protéger. Gageons que ces interventions auront pour effet de modifier immédiatement le comportement de certains et que les autres seront demain des adultes qui respecteront mieux ces milieux naturels.

Le deuxième gros volet des animations de terrain a été consacré aux actions «grand public». Nous avons participé en 2006 à différentes manifestations : festival saumon à Pont Scorff avec l'AAPPMA de Plouay, le week-end au bord de l'eau (qui a remplacé la fête de la pêche) en appui des AAPPMA de Malestroit et de Ploërmel, le championnat d'Europe des nations de pêche au coup de Rieux (voir article p34), le premier salon de la pêche et des milieux aquatiques de St Malo...

Communiquer à différents niveaux et avec différents supports

S'il est important d'être présent physiquement sur une manifestation départementale ou régionale et de pouvoir y échanger avec les visiteurs, il ne faut surtout pas négliger la communication locale. C'est la réflexion qu'avaient eu certaines AAPPMA lors de la rédaction de leur schéma de développement du loisir pêche en y inscrivant l'édition d'un dépliant. Quatre ont concrétisé cet engagement en 2006 : Ploërmel, St Martin sur Oust, l'Entente du Haut Ellé et Guer. D'autres qui avaient prévu la réalisation de panneaux d'information sur leurs parcours sont passées à l'acte : Guer, St Martin sur Oust.

Toujours dans le souci de mieux communiquer, l'AAPPMA de Glénac a mis en ligne un Blog (voir brève page 36). Pour 2007 en ce qui concerne la fédération, certains projets qui sont dans les cartons depuis quelque temps vont en sortir : création d'un nouveau site Inter-



Y. Le Clainche



C. Le Clainche

Les aménagements de parcours de pêche sont appelés à se développer dans les prochaines années.

net, réédition du topo guide départemental "Pêche et milieu aquatique", renouvellement du matériel d'exposition... De plus, la fiche "Développement du tourisme pêche" inscrite au schéma de développement du Morbihan signé pour la période 2006-2010 permet d'envisager la mise en place d'actions d'une dimension nouvelle en partenariat avec les autres acteurs du tourisme.

Des aménagements pour le loisir pêche

Le premier chantier d'aménagement et de diversification de cours d'eau, réalisé dans le département sur le ruisseau de Langonnet, avait un objectif essentiellement piscicole. Les travaux engagés depuis peu sur le Loch, la Drayac et le Scorff ont quant à eux une dimension plus halieutique visant à améliorer la pratique de la pêche. Par exemple,

La pêche, un plaisir simple...

le projet «Interreg» sur le Scorff qui se concrétisera en 2007 consiste en l'aménagement de postes de pêche par la mise en place de blocs et d'épis rocheux sur des pools historiques.

Toutes ces actions ont bien sûr été réalisées en concertation et avec la collaboration des AAPPMA.

YLC

Vallée du Scorff *Vivante par nature*

Une vallée préservée propice à la pêche et à la randonnée

Infos pratiques
Maison du Scorff
 B.P. 28 • 56620 Cléguer
 02.97.32.50.79
 maison.scorff@syndicat-scorff.fr

ALRE PECHE et CHASSE
 N°1 du Leurre en France

4 Boutiques pour votre service

Alré Pêche AURAY Z.A. Porte Océane 56400 Auray Tél: 02.97.50.78.71	Alré Pêche QUIMPER 26 Avenue Ty Douar 29196 Quimper Tél: 02.98.90.00.86
Alré Pêche VANNES Z.A. Atlantheix 56450 Theix Tél: 02.97.42.60.34	Alré Pêche INTERNET www.alre-peche.com contact@alre-peche.com

L'animation permet aussi de s'imprégner des éléments.

déroulée par alternance de septembre 2005 à juin 2006 dans les Côtes d'Armor. La fédération a accueilli un stagiaire de cette première promotion. La présence de Julien pendant la durée de son stage fédération ainsi que pendant la période estivale en tant que salarié a

1000 enfants à qui nous avons permis de 2006 de découvrir ou d'approfondir la pêche ne seront pas tous demain des pêcheurs passionnés. Mais nous pensons que ce moment passé au bord de l'eau, une canne à la main, restera dans un petit coin de leur tête et qu'après

En mai 2006 le dernier coup de tronçonneuse était donné par une équipe d'agents techniques d'entretien de rivière de la fédération de pêche du Morbihan. Cela peut paraître paradoxal mais c'est le signe d'une montée en puissance de l'engagement des collectivités dans la protection et la réhabilitation des cours d'eau.



De l'entretien à la réhabilitation Passage de flambeau

riverains. Depuis plus de 30 ans, des bénévoles pêcheurs et des protecteurs de l'environnement, parfois aidés des agriculteurs riverains, ont restauré ou entretenu des centaines de kilomètres de cours d'eau. Conscientes de l'intérêt de telles actions, certaines collectivités (syndicats de rivière, syndicat de bassin, communautés de communes) se sont investies pour relayer et prendre en char-

ge les opérations de réhabilitation des cours d'eau.

Ainsi, pour 2007, une partie importante des bassins du département sera concernée par les Contrats Restauration Entretien de cours d'eau :

- Réalisation de travaux : le Scorff : 5^{ème} tranche, L'Ellé : 4^{ème} tranche, le Blavet : Pays d'accueil du Blavet 4^{ème} tranche et Communauté de Communes du Pays de



Les agents techniques de rivière à la Fédération de pêche : 16 années de pratique qui ont permis de montrer l'exemple.

L'année 2006 aura marqué un coup d'arrêt aux équipes salariées de cantonniers de rivière. Avec la mise en concurrence des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau dans le cadre d'appels d'offre, la fédération de pêche du Morbihan a dû interrompre son rôle d'opérateur de chantier au profit des entreprises. Seule l'action de terrain des bénévoles des associations de pêche locales a perduré, permettant ainsi de restaurer et d'entretenir près de 60 km de rivières et ruisseaux.

Soucieuse de transmettre les connaissances acquises depuis plus de 20 ans sur le terrain, la fédération de pêche a accompagné les collectivités locales dans le cadre de missions d'assistance technique à maître d'ouvrage pour l'élaboration ou la réalisation des Contrats Restauration Entretien de cours d'eau :

- Sur le secteur de la Communauté de Communes du Pays de Pontivy pour le suivi des travaux
- Sur les bassins de l'Arz, de l'Aff et du Trévelo pour la réalisation des études préalables

Par ailleurs, le partenariat avec le Conseil général s'est poursuivi durant toute l'année 2006 pour que les travaux d'entretien des voies navigables soient conduits dans le respect maximum des espèces piscicoles et de la pratique de la pêche.

Le rôle croissant des collectivités locales

Les rivières et ruisseaux, souvent délaissés dans le passé, parfois dégradés, ont besoin d'un entretien régulier pour maintenir ou restaurer certains paramètres morphologiques (lit, berges), biologiques ou piscicoles. L'obligation d'entretien relève réglementairement des propriétaires

Milieus aquatiques : Le Conseil général développe une politique volontariste

Le Conseil Général du Morbihan est impliqué depuis de nombreuses années dans les actions de réhabilitation des cours d'eau. Par son engagement financier, il a permis la réhabilitation de nombreux cours d'eau. Pour la période 2007 - 2013, il a adopté les principes de sa politique en faveur des milieux aquatiques :

- préservation du patrimoine aquatique en application des principes du développement durable et de la Directive cadre sur l'eau.
- niveau d'intervention : maîtrise d'ouvrage locale au niveau du bassin versant
- expertise et conseil développés pour l'entretien des rivières et des milieux aquatiques par la création d'une ASTER
- cadre d'action prioritaire : le CRE

Les inventaires de cours d'eau et zones humides prévus dans les SAGE seront soutenus.

Une ligne budgétaire spécifique en faveur des poissons migrateurs contribuera au financement des passes à poissons et des études sur ces espèces, entre autres.

La lutte contre les plantes envahissantes sera conduite sur le bassin de la Vilaine par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Pontivy, Communauté de Communes de Locminé et la commune de Moréac : 3^{ème} tranche.

- Signature de CRE, déclaration d'intérêt général des travaux et démarrage des actions : le Loc'h, l'Arz, l'Aff et le Trévelo.

- Engagement des études préalables aux CRE sur le secteur d'intervention de l'association "grand bassin de l'Oust".

Réhabilitation et continuité écologique

La prise en compte de la directive cadre européenne sur l'eau va se traduire par des interventions qui devront tendre vers le bon état écologique des cours d'eau. C'est-à-dire que en plus des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve, garants de la gestion durable de la végétation de la berge, les actions devront rétablir le bon état hydro morphologique du cours d'eau. Par exemple, la continuité écologique devra être rétablie : poissons, macro invertébrés, débit solide. Des rivières et ruisseaux recalibrés et rectifiés devront être réhabilités. Des actions de lutte contre la pollution diffuse et l'aménagement de l'espace pourront être préconisées telles la création de talus anti érosifs et la réhabilitation des zones humides. Le 9^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne et la politique départementale de l'eau fourniront aux collectivités locales les moyens d'engager des actions, même si on peut craindre que certaines collectivités, en zone rurale, aux moyens financiers limités ne puissent mobiliser la part d'auto financement nécessaire au maître d'ouvrage porteur du projet.

Depuis plus de 30 ans, les pêcheurs du Morbihan ont joué un rôle moteur dans la préservation des rivières. Nous devons trouver les moyens de valoriser l'expérience acquise et positionner l'action des pêcheurs sur le terrain en affirmant :

- le rôle essentiel des bénévoles des associations de pêche,
- notre capacité d'expertise technique,
- la nécessité de poursuivre l'expérimentation d'actions de réhabilitation des ruisseaux
- notre intervention financière en faveur des milieux aquatiques.

JCLC



Le partenariat avec le Conseil Général s'est poursuivi pour une meilleure prise en compte des impératifs piscicoles lors des travaux réalisés sur les voies navigables.



La réhabilitation des cours d'eau recalibrés : un travail important pour les bénévoles des AAPPMA dans les prochaines années.

APPIA BRETAGNE

Travaux publics et routiers

56300 St Turiau
Tél. 02 97 25 11 92

56120 St Servant sur Oust
Tél. 02 97 22 24 24

22530 Mur de Bretagne
Tél. 02 97 27 50 02

35091 Rennes Cedex
Tél. 02 99 65 24 24

CAMPING BEG ER ROCH ***

Le FAOUËT 56320 - Route de Lorient
Tél. 02.97.23.15.11 - 06.89.33.75.70
Fax : 02.97.23.11.66
Mail : camping.lefaouet@wanadoo.fr

Ouvert de Mars à Septembre
Un écrin de verdure en bordure de l'Ellé.
Confort, tranquillité et propreté.

Location de mobile-homes et Bungalows toilés

Préserver ou restaurer le potentiel de production des cours d'eau et plans d'eau ; permettre les migrations entre les zones de grossissement - où vivent les géniteurs - et les zones de reproduction ; mettre en œuvre par bassins des politiques de repeuplement là où c'est nécessaire ; veiller à une exploitation équilibrée qui préserve la ressource ; tels sont les buts de la gestion piscicole. Quelques exemples concrets sur 2006, ... parmi d'autres !



GESTION PISCICOLE Du concret



Deux ans de travaux sur le Langonnet et les aménagements font déjà preuve de leur efficacité.

risbermes) alliés à des aménagements complémentaires comme l'entretien de la ripisylve, la plantation de secteurs trop éclairés, la mise à disposition de pompes de prairies. En raison du caractère expérimental de l'opération, un important travail à également été consacré à l'évaluation environnementale.

De nombreux indicateurs sont suivis : pêche électrique, macro-invertébrés, topographie du fond du cours d'eau, températures, ... Ce suivi durera encore plusieurs années, mais l'évolution de certains paramètres permet déjà de quantifier les premiers effets de ces travaux, malgré deux hivers successifs peu pluvieux. Les habitats sont déjà plus diversifiés avec la formation de fosses, associées à des zones d'accélération. La poursuite du suivi environnemental dans les années à venir devrait permettre de préciser l'évolution générale de l'habitat et de quantifier l'impact des différents types d'aménagements. L'intérêt de cette expérimentation et le contexte

local très favorable nous ont par ailleurs incité à envisager une prolongation de l'opération sur le secteur aval et sur un affluent. **A suivre !**

YF

Le montant de cette tranche 2006 s'est élevé à 43 000 €, financés par :

- Conseil régional de Bretagne : 15 %
- Conseil général du Morbihan : 15 %
- Agence de l'eau Loire Bretagne : 50 %
- Pêcheurs : 20 %

2004-2006 : un premier bilan :

- 4850 m réhabilités
- 275 épis
- 27 seuils
- 360 m de risbermes (reconstitution de berges)
- 380 T de blocage
- 3400 pieux
- 360 plantations

Réhabilitation du Langonnet : 4^{ème} (et dernière ?) tranche

2006 signe l'aboutissement du programme de réhabilitation du ruisseau du Langonnet.

Au cours de cette nouvelle tranche, 1300 m de cours d'eau supplémentaires ont été réhabilités. Au compteur, pas moins de 120 ouvrages hydrauliques (épis, seuils,

Circulation piscicole : Deux nouveaux bassins versants à la loupe

A la suite des études précédentes réalisées sur les bassins de l'Arz, du Trévelo et des Arches, un état des lieux de la libre circulation piscicole a été réalisé cette année sur deux nouveaux bassins versant : le Liziec et le Tohon-Kervily.

Au total 138 ouvrages ont été expertisés sur le Liziec et 238 sur le bassin du Tohon-Kervily. 37 % d'entre eux sont totalement ou partiellement infranchissables. 55 % du linéaire d'affluents est déconnecté des cours principaux, soit près de 97 Km d'affluents.

52 % des ouvrages infranchissables le sont en raison de la hauteur de chute à franchir, suivi dans 43 % des cas par une trop faible lame d'eau dans l'ouvrage, le tout résultant dans la majorité des cas d'un mauvais calage. Près d'un ouvrage sur dix a nécessité un important travail de débroussaillage avant de pouvoir effectuer l'expertise. Enfin, à l'image du CRE Arz, le CRE du Trévelo a, sur la base des résultats de notre étude, intégré la problématique franchissement de buses et un programme d'aménagement sera élaboré.

Liziec, Tohon, Kervily : 4 ouvrages sur 10 infranchissables induisant la déconnexion de 97 km d'affluents !



Financement des actions : Incertitude sur le cadre



C. Le Clève

Passe du gué de l'épine sur l'Arz et bécard sur le Scorff : les bons résultats obtenus pour les migrateurs dans le cadre du programme « rivières et poissons migrateurs » permettent d'envisager le financement, donc la poursuite des actions engagées sur les 6 prochaines années.



C. Le Clève

Circulation piscicole : premiers aménagements sur le bassin de l'Arz

En application de l'étude « buses Arz » réalisée en 2005, 4 premiers ouvrages, sur 3 affluents de l'Arz, ont été aménagés en 2006. La solution technique retenue pour chacun de ces 4 ouvrages a été la mise en place d'un ou plusieurs pré-barrages en blocs, afin de rehausser la ligne d'eau à l'aval, et réduire ainsi la hauteur de chute à franchir pour les truites. Leur aménagement permet la réouverture de 3 km d'affluents et offre donc autant de surfaces de reproduction potentielles dont les truitelles viendront réalimenter à terme le pool de truites adultes du cours principal. Cette première campagne d'aménagements marque le début d'une longue série qui devrait à terme contribuer de façon significative à la restauration de la population de truites du bassin de l'Arz. Attention, ces travaux, comme toutes les interventions sur les cours d'eau, doivent faire l'objet d'une démarche administrative préalable.

La réalisation d'une série de pré-barrages à l'aval de l'ouvrage permet d'effacer la chute jusque là infranchissable, en la remplaçant par une succession de petites chutes facilement franchissables.

Plans de gestion piscicole : les dernières signatures



Le festival saumon 2006 a été l'occasion pour les AAPPMA de Guéméné et de Plouay de signer un plan de gestion coordonné.

Avec 24 AAPPMA ayant signé leur plan de gestion piscicole sur les 26, la quasi-totalité du département est maintenant engagée.

De nombreuses actions ont déjà été réalisées dans ce cadre, aussi bien en ce qui concerne le milieu (reconstitution de frayères à brochets, aménagement de buses...) que pour le loisir pêche (réalisation de dépliants de présentation des parcours d'AAPPMA, de panneaux d'information pêcheurs...). L'heure est maintenant à la réactualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles, qui date déjà de près de 10 ans.

A venir en 2007 :

- le suivi d'abondance de saumons
- la cartographie des frayères à lamproies marines
- le suivi des migrations de saumons au moulin des princes
- l'évaluation du fonctionnement des frayères à brochets
- une tranche de travaux de réhabilitation sur le Loc'h et la Drayac
- le suivi environnemental sur le Langonnet
- la réactualisation du PDPG
- des aménagements halieutiques pour le Saumon sur le Scorff...



Y. Fuentes

Le 23 septembre dernier, près de 250 bénévoles des AAPPMA du département se sont donnés rendez-vous à Lauzach, sur la rivière la Drayac pour une journée départementale d'entretien "nouvelle génération".

La journée départementale 2006 a été consacrée cette année à la réhabilitation d'habitats piscicoles, avec pour terrain d'apprentissage la Drayac. L'objectif de cette journée, outre la réhabilitation du cours d'eau elle-même, était de transmettre aux bénévoles des 26 AAPPMA l'expérience acquise au détour des différents chantiers de réhabilitation de cours d'eau déjà réalisés. Il s'agissait également de sensibiliser un plus large public à une nouvelle problématique : la réhabilitation de cours d'eau. Il est un argument fort qui illustre parfaitement l'importance de cette problématique : 50 % des masses d'eau qui n'atteindront pas le "bon état écologique" d'ici 2015, seront dans cette situation en raison de leur dégradation hydro-morphologique.

A l'école du chantier

Après un léger déboisement, consignes et plan d'exécution en main, les équipes se sont attaquées à la réalisation des différents aménagements pré-marqués. Au programme, épis rocheux, épis en pieux jointifs, risbermes (reconstitution de berges), tressages de saules, protection de berges, création d'abris piscicoles, ... A midi, le travail fini, chacun a pu avec satisfaction comparer les différents aménagements réalisés et évoquer de futures réhabilitations à entreprendre sur ses ruisseaux abîmés par de trop nombreuses opérations d'hydraulique agricole. A noter que le caractère pédagogique de cette opération a valu à l'AAPPMA de Muzillac, porteuse du projet de réhabilitation de la Drayac (Cf. p.15 revue 2006), d'être sélectionnée parmi les opérations finalistes des Trophées Halieutica Lyonnaise des Eaux 2006.

YF

La Drayac l'entretien "nouvelle génération"



C. Le Cléve

Cette année encore pas moins de 250 bénévoles ont répondu présent pour cette journée devenue traditionnelle, traduisant l'implication des pêcheurs morbihannais dans la restauration et la gestion de leurs cours d'eau.

La journée départementale en chiffres :

- 250 bénévoles
- 1,5 km de cours principal réhabilité
- 500 m d'affluent entretenus
- 110 tonnes de blocs
- 1000 pieux de châtaignier
- 2 stères de planches de chêne
- 38 ouvrages réalisés, non compris les sous-berges et les blocs isolés



C. Le Cléve

Réalisation de risbermes : L'objectif de ce type d'aménagement est de réduire la section d'écoulement en période d'étiage en créant une nouvelle berge sur les bases d'un atterrissement naissant sans pour autant modifier les capacités d'écoulement de plein bord.

Tout, sauf attendre !

94,375 kg ; c'est la quantité de poissons pêchés en 2 manches de 3h00 par les 5 membres de l'équipe Belge, sacrée championne d'Europe à Rieux le 25 juin 2006, ... dont 33,340 kg (sur 15 mètres de rives seulement) au compteur du seul Guido NULLENS, couronné en individuel.

Au total, 1064 kg de poissons ont été pêchés (puis remis à l'eau) par les 125 compétiteurs présents durant ces 6 heures de pêche.

Brèmes, gardons, mulets et autres ablettes ne manquent pas en Vilaine, mais quand même, la régularité des prises en laissait certains perplexes autant qu'admiratifs dans le public.

A observer ces pêcheurs hors pairs, les meilleurs d'Europe ; à voir leur matériel et la méticulosité avec laquelle ils le préparent ; à être le témoin de leurs réflexions et de leur concentration extrême ; à admirer leurs techniques d'amorçage, de lancer, de ferrage et d'épuisage, il est évident que la pêche est l'inverse de l'image désuète et de passivité qu'elle traîne.

Vivacité, technique, analyse, concentration, expérience, oui ! Patience, non ! Et, à bien y réfléchir, cette observation est valable pour toutes les pêches.

Oui vraiment, à la pêche, la dernière des qualités utiles est certainement la patience !

CLC

Cahier Spécial pêche

Y. Le Clainche



-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
-  Cours d'eau de 2^e catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (voir tableau page 23)
-  A visiter

Réglementation 2007 : fiche pratique

Dates d'ouverture :

- 1^{ère} catégorie et truites : du 10 mars (à 8 h 00) au 16 septembre inclus
- 2^{ème} catégorie* :

a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1er janvier au 28 janvier et du 12 mai au 31 décembre

b) poisson blanc : toute l'année

c) saumon – alose : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumon et d'aloses sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible.

* Attention : le lac de Guerlédan est soumis à la réglementation des Côtes-d'Armor.

Heures d'ouverture :

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture :

- Truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)
- Saumon : voir document spécifique
- Sandre : 40 cm
- Black-bass : 30 cm (en seconde catégorie)
- Brochet : 50 cm (en seconde catégorie)

Nombre de lignes autorisées :

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1^{ère} catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé (cf. liste page 23). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1^{ère} catégorie.
- en 2^{ème} catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures :

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Voir document spécifique
- Pêche en marchant dans l'eau : En vue de la protection de frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 13 avril inclusivement.

Quelques rappels réglementaires importants :

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans toutes les eaux de la première catégorie, cours d'eau ou plan d'eau, y compris sur les plans d'eau de 1^{ère} catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé.
- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne peut se pratiquer qu'à partir de la rive.
- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite, de même que la pêche à partir des barrages, écluses et passerelles.
- La pêche est également interdite sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité des barrages et écluses, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne.

IMPORTANT : l'arrêté préfectoral réglementant la pêche est affiché dans toutes les mairies. Il est également consultable sur le site internet de la préfecture du Morbihan, rubrique "eau".



Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure

- * Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 19, dite de Minazen, et l'écluse n° 23, dite de Kerrouse, communes de LANGUIDIC et INZINZAC-LOCHRIST.
- * Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 16, dite de Saint Adrien, et l'écluse n° 18, dite de Sainte Barbe.
- * Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 8, dite de Guern, et l'écluse n° 9, dite de Saint Nicolas des Eaux.
- * Le BLAVET : sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de Lestitut (n° 2) et l'écluse de la Cascade (n° 108).
- * Le canal de NANTES à BREST (OUST canalisé) : entre le pont de la RN 166 au Roc Saint André et l'écluse n° 28 dite de "La Ville aux Figlins".
- * Le canal de NANTES à BREST (OUST canalisé) : sur le bief compris entre l'écluse n° 25 dite de Malestroït et l'écluse n° 24 dite de Foveno, uniquement côté halage (commune de Saint Congard).
- * L'OUST, du Pont du Guélin au mur du château de la Luardaye.
- * L'OUST entre le chemin d'accès au château de Boro, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'île aux Pies, à l'amont, commune de Saint Vincent sur Oust (Rive droite uniquement concernée).
- * L'OUST, du barrage de La Potinais au pont de Saint Perreux, route de Redon.
- * Etang communal de la FOLIE en MAURON : sur la totalité de son périmètre (Embarcations et écho sondeurs interdits).
- * Etang au DUC de PLOËRMEL : sur les sections comprises entre "Bengui" (commune de Loyat) et "La rivière Cornillet" (commune de Taupont) pour la rive côté Taupont et de la maisonnette SNCF (commune de Loyat) au parking de Grandcastel (exclu) (commune de Ploermel) pour la partie Est.
- * L'étang communal de la PEUPLERAIE à LA TRINITE PORHOËT : sur la totalité de son périmètre.
- * L'étang au DUC à VANNES : sur la totalité de son périmètre.
- * L'étang de ST MALO DE BEIGNON : sur la totalité de son périmètre.
- * L'étang de LANNENEC (communes de Ploemeur et Guidel) : sur la totalité de son périmètre.
- * L'étang de KERLOQUET à CARNAC : sur la totalité de son périmètre.
- * L'étang du VALVERT en NOYAL PONTIVY : sur la totalité de son périmètre.
- * L'étang de BEL AIR en PRIZIAC : sur tout son périmètre.

- * L'étang de la ROCQUENNERIE à LA GACILLY : sur tout son périmètre.
- * L'étang du MOULIN NEUF à ROCHEFORT EN TERRE : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de rive située entre le déversoir et le bout du restaurant.
- * L'étang de REGUINY : sur tout son périmètre.
- * L'étang communal de MENEAC : sur tout son périmètre.
- * L'étang de TREAUAY : sur 350 mètres en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat).
- * L'étang de VAULAURENT à ST MARTIN SUR OUST : sur la totalité de son périmètre. (1)
- * L'étang de la FORET à BRANDIVY : sur la totalité de son périmètre.
- * L'étang de PEN MUR uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen (postes signalisés) après s'être déclaré auprès de M. LECLAIRE au 02 97 42 85 88.
- * L'étang de KERBEDIC (amont) en SAINT TUGDUAL : sur la totalité de son périmètre. (1)

(1) Gestion privative

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

- * Toute utilisation d'esches animales ou de leurres est interdite,
- * Toute capture est obligatoirement relâchée.

Il est rappelé que toute personne se livrant à l'exercice de ce mode de pêche pendant les heures de nuit, dans les parcours sus-visés, doit nécessairement :

- respecter les zones interdites à la pêche (réserves, activités nautiques...) et la tranquillité des riverains ainsi que les règles élémentaires relatives à la sécurité publique,
- se conformer aux exigences des règlements de police de la navigation intérieure, à savoir interdiction de circuler avec des véhicules motorisés sur les chemins de service et de halage et, interdiction de toutes autres installations sur le domaine public sans autorisation de l'administration (camping, caravaning).
- s'assurer de l'accord du détenteur du droit de pêche dans les eaux non domaniales.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Plans d'eau de 1^{ère} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1^{ère} catégorie suivants :

- * Etang communal de CRUGUEL
- * Etang communal de GUEGON
- * Les deux étangs de la FERME des VAUX sis sur un affluent de la rive droite de l'AFF, commune de GUER
- * Etang communal de PONT AR LEN en GOURIN
- * Etang communal de LANOUEE
- * Etang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUETLAS
- * Etang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de PORCARO
- * Etang communal de PONT NIVINO en PLOUAY
- * Etang communal de PONT SCORFF
- * Etang communal de CELAC sis sur le TOHON, commune de QUESTEMBERT
- * Etang du MOULIN DE LA VALLEE, commune de ST JACUT LES PINS
- * Etang communal de SAINT NICOLAS DU TERTRE
- * Etang communal de SERENT
- * Etang communal de GUERN
- * Etang de KERSTRAQUEL sur MELRAND
- * Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "L'ETANG aux BICHES", commune de TREDION
- * Le petit étang de KERBEDIC, commune de SAINT TUGDUAL
- * Etang Fleuri, commune de BUBRY
- * Etang dit de l'Abbaye à LANGONNET
- * Etang de Trégat sur TREFFLEAN
- * Etang du Petit Moulin sur SAINT MARTIN SUR OUST à partir du 11 juin 2007.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOËT du côté du BOIS ST MAURICE).



VOTRE GRANDE SURFACE NATURE INTERNAT'E

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 28 ans

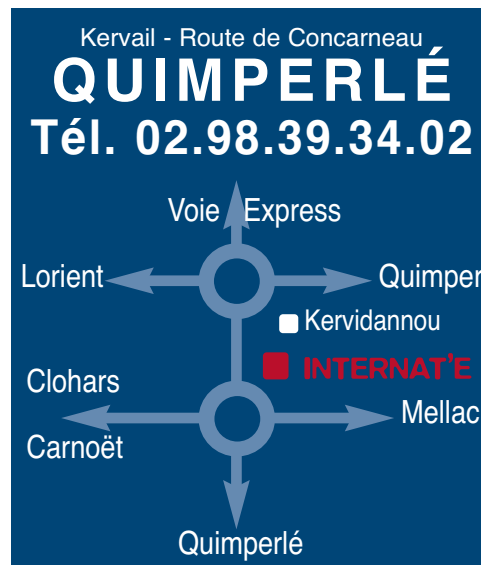
500 m²

Pêche - Chasse

Animalerie - Plongée - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur prix



Réserves de pêche et réglementations particulières 2007



Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A d'Auray

- * L'étang de TREAUAY : pour la section située entre le pont de la D 19 (limite amont) et le barrage du Moulin de Pont de BREC'H (limite aval), soit sur une distance de 200 m.
- * Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A Entente du Haut Ellé

- * Le ruisseau de CADELAC : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A de Guéméné

- * La taille de la truite est portée à 23 cm sur tout le cours du Scorff, de la Sarre, de l'Aër ainsi que de leurs affluents respectifs situés sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A de Guer Bassin de l'AFF

- * Ruisseau du Camp de COËTQUIDAN (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Etang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A de Lorient

- * Etang de Saint Mathurin en PLOEMEUR : autorisation de pêche limitée à l'anse de Kernés, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place).

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A de Malestroit

- * Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : 50 mètres à l'aval et 50 mètres à l'amont de la passe à poissons de Beaumont, communes de Saint Congard et Saint Laurent sur Oust.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A de Maunon

- * Ruisseau le Doueff : Parcours réservé aux jeunes de - 16 ans : de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de MAURON).

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A de Muzillac

- * La rivière de SAINT ELOI : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).

Réserves temporaires :

- * Le TOHON : du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (com-

mune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

- * Le KERVILY : sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

- * En outre, toute pêche est interdite sur la rivière de SAINT ELOI de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 200 m en aval pendant la période de fermeture de la pêche de la truite.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A de Pontivy

- * Le ruisseau de LESTURGANT : pour la section délimitée à l'amont par le moulin en ruines de Lesturgant et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.

- * Le ruisseau de KERVENOËL et ses petits affluents : sur toute sa longueur.

- * Le ruisseau du GUILLY : de sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A de "La Gaule de Lanvaux"

- * La période de fermeture du black-bass sur l'étang du Moulin Neuf (commune de Malansac) est prolongée jusqu'au 10 juin inclus.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A de Vannes

- * Etang de TREGAT : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant

la retenue, commune de Treffléan.

- * Le PLESSIS ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.

- * Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.



J. Talbesse



Maison de l'eau et de la pêche

L'Ecluse
56140 Malestroit
Tél. 02.97.75.26.50

Entrée : 2€
(gratuit pour les pêcheurs munis de leur carte de pêche et les enfants de - de 10 ans)

Aquariums d'eau douce
Poissons du bassin de l'Oust
Maquettes • Vidéo
Matériels anciens et récents

OUVERTURE :
14 h à 19 h tous les jours
entre le 15 juin et le 15 septembre,
ainsi que le WE et les jours fériés
du 1^{er} mai au 14 juin



Pour pêcher dans le Morbihan



Cartes et réciprocités

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA)

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 26 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocités répondant à leurs besoins.

En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1^{er} janvier 2000, la réciprocité fédérale est incluse dans le prix des cartes de membre "personne majeure" et "personne mineure".

La carte de membre "personne majeure" :
Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la CPMA.

La carte de membre "personne mineure" :
Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1^{er}

janvier 2007) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte "personne majeure" ... pour un prix jeune !

La carte découverte :

Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier 2007) auxquels elle donne les mêmes droits qu'à leurs aînés.

La carte "vacances" : Conçue pour permettre aux non-pêcheurs de découvrir la pêche à l'occasion des vacances, cette carte peut être délivrée entre le 1^{er} juin et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 15 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre.

La carte "journalière" :

même principe que la carte "vacances" mais avec une durée de validité d'une journée. Délivrable toute l'année.

ATTENTION : seules les cartes de membre "personne majeure" ou "personne mineure" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs"

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4)

Tarifs

Tarifs des cartes de pêche 2007 (donnant accès à l'ensemble du Morbihan)

Carte membre "personne majeure" :	40,50 €
Carte membre "personne mineure" :	9 €
Carte journalière :	7 €
Carte "vacances" :	18 €
Carte découverte :	2 €

Vignette E.H.G.O. :	16,50 €
---------------------	---------

CPMA "personne majeure" :	28 €
CPMA "personne mineure" :	1 €
CPMA "migrateurs" :	30 €
CPMA "vacances" :	12 €
CPMA "journalière" :	3 €

Où se procurer ces cartes ?

Toutes ces cartes sont disponibles chez tous les dépositaires, en particulier chez nos annonceurs qui pourront également vous apporter leurs conseils et vous fournir en matériel adapté.



Pisciculture de Lussais

M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Truitelle Farios
- Saumons de Fontaine
- Esturgeons
- Farios
- Gold

79100 CHEF-BOUTONNE
Tél. 05 49 29 82 42
Fax 05 49 29 89 50

Entrée gratuite à l'Odyssaum sur présentation de votre carte de pêche 2007

Nouveau parcours spectacle

L'Odyssaum, espace découverte du saumon sauvage, vous invite, à travers son nouveau parcours spectacle, à suivre ce poisson fabuleux des eaux froides de l'Atlantique Nord à la rivière du Scorff. Vous y découvrirez également la rivière Scorff et ses habitants, et la pêche du saumon.

L'Odyssaum est ouvert du 31 mars au 30 septembre 2007 et pendant les vacances scolaires de février et de la Toussaint
Tarifs et horaires, nous consulter
Plus d'infos sur www.sellor.com

Moulin des Princes - 56620 Pont-Scorff



Pour découvrir de nouveaux coins !

Chaque pêcheur a près de chez lui un ou quelques coins fétiches, qu'il pêche régulièrement, qu'il connaît par cœur et qui lui assurent des captures régulières. Certains s'en contentent ; d'autres souhaitent cependant aller plus loin, découvrir de nouvelles rivières, de nouvelles émotions. Pour eux, mais aussi en pensant à ceux qui découvrent la pêche, les AAPPMA du Morbihan et la Fédération, avec leurs partenaires, ont édité différents documents d'information que vous trouverez dans les offices de tourisme et chez les dépositaires de cartes. Nous pouvons également vous les adresser moyennant une participation aux frais d'envoi.

Guide de l'EHGO :

- Présentation de 3 parcours dans chacun des 27 départements adhérents

Topo guide "Je pêche en Morbihan" :

- Présentation de 69 parcours des 26 AAPPMA du département

Dépliants d'AAPPMA :

- présentation de 3-4 parcours de l'AAPPMA

Disponible pour les AAPPMA suivantes : Entente du haut-Elle, Granchamps, Guer, Locminé, Melrand, Ploërmel, Roche-bernard, Peillac, St Martin/Oust, Vannes.

Topo guide "pêche du saumon sur le Scorff" (A paraître début 2007) :

- présentation détaillée de 5 parcours de pêche du saumon sur le bas-Scorff.



Pour recevoir ces documents :

adresser votre demande à la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan, 3 rue Marcel Dassault, 56892 St Avé cedex, en joignant 4 timbres (tarif normal) par document souhaité, sauf les dépliants d'AAPPMA (1 timbre par document).



Un pêcheur, un lieu, une technique

Julien LABESSE, 24 ans

"L'écrevisse sur le Blavet"

D'où vient ta pratique de la pêche ?

J'habite Penqusten depuis toujours. Cette commune se trouve à l'aval du bassin versant du Blavet. Elle est limitrophe de Lochrist et son église des "Gorêts" est depuis bien longtemps "le" rendez vous des pêcheurs de saumons du Blavet. Et je suis à deux pas du Kersalo, un petit cours d'eau qui a été mon terrain de découverte de la pêche à la truite. Je serais presque tenté de dire que ça n'aurait pas été normal que je ne me mette pas à la pêche tant elle fait partie de la culture locale.

Tu disais que le Ty Mad a été ton terrain de découverte de la pêche à la truite. As-tu commencé par cette pêche ?

En fait, j'ai aussi eu la chance que le local de l'école de pêche de l'AAPPMA de Lorient soit situé à Lochrist. Et pour répondre à ta question, la première pêche que j'ai pratiquée est la pêche au coup avec l'école de pêche. C'était à ce moment là, il y a presque 15 ans, la seule section avec celle mouche qui existaient à l'école. Un des animateurs bénévoles s'appelait alors F. LE SAGER.

Quelles pêches pratiques tu aujourd'hui ?

En fait j'aime toutes les pêches et j'essaie d'en pratiquer le plus possible, dès que j'ai la possibilité ou l'opportunité d'en découvrir de nouvelles. Je pêche au coup, le carnassier au vif et aux leurres, la carpe, la truite à différentes techniques, l'aloise à la mouche... Ma dernière rencontre avec un nouveau poisson a été le silure que je suis allé traquer sur la Loire. C'est assez sympathique au bout d'une canne. Et puis il n'y a pas que les poissons que l'on peut pêcher en eau douce.

C'est-à-dire ?

Il y a aussi une population d'écrevisses américaines qui est maintenant bien installée dans le Blavet. Alors pourquoi ne pas en profiter et s'amuser avec ce crustacé qui en plus n'est pas mauvais dans l'assiette.

D'où vient cette envie de pêcher l'écrevisse ?

Tout simplement en discutant avec des collègues et en s'interrogeant sur la qualité gustative de ces petites bêtes. Je suis allé en pêcher quelques unes. Je les ai faites cuire et le jury s'est réuni pour en débattre en prenant l'apéritif. L'avis a été unanime !

Comment procèdes-tu pour les attraper ?

Soit je les pêche à la main en m'aidant d'une toute petite épuisette, ce que je trouve le plus marrant, soit j'utilise une balance que j'ai bricolée à partir d'une vieille bourriche. Pas grand-chose en fait. C'est aussi ça qui est sympa !

Et pour cuire ces petites bêtes ?

Comme les langoustines, 10 petites minutes dans de l'eau bouillante salée.

Que penses-tu de la saison qui se termine ?



L'écluse de Manerven est une des écluses du Blavet propice à cette pêche.



L'écrevisse américaine s'est bien installée sur le Blavet.

Rappel de la réglementation

Ecrevisse américaine et écrevisse de Louisiane :

En 1^{ère} catégorie : comme pour la truite

En 2^{ème} catégorie : toute l'année

Autres écrevisses : pêche interdite

L'introduction dans les eaux libres des quatre espèces autochtones (écrevisses à pattes rouges, à pattes blanches, à pattes grêles et des torrents) est seule autorisée. Le transport à l'état vivant d'autres espèces est soumis à autorisation.

Taille minimale de capture : 0,09m pour les écrevisses autres qu'américaines.

Balances : 6 maximum par pêcheur.

convivial où la courtoisie devrait être une règle, que ce soit envers les autres pêcheurs ou les autres usagers des rivières.

Un conseil à donner ?

J'en aurais aussi deux. Premièrement ne pas oublier les pêches de petits poissons qui peuvent être marrantes, comme la pêche "à la grattée" et deuxièmement qu'il ne faut surtout pas hésiter à tester de nouvelles pêches

Propos recueillis par YLC

Les meilleurs conseils
VENTES SUR PLACE, PAR CORRESPONDANCE
Zone de Tréhonin PONTIVY LE SOURN
☎ 02 97 25 36 56
www.ardent-peche.com



Un pêcheur, un lieu,
une technique

Gaël, 7 ans et demi, de Mauron

“Le poisson blanc à l'étang de la folie”



Y. Le Clainche

La passion n'attend pas les années pour se déclarer.

Gaël, comment as-tu découvert la pêche ?

Avec mon papa qui aime beaucoup ça.

Tu avais quel âge ?

Quatre ans et demi puisque c'est la troisième carte de pêche que je prends cette année.

Et tu te souviens du tout premier poisson que tu as attrapé ?

Oui, c'était un petit gardon à l'étang de Mauron.

Où pêches-tu le plus souvent ?

On va souvent à l'étang de la Folie à Mauron. C'est bien comme endroit parce qu'il y a pas mal de poissons et aussi parce que c'est facile pour y arriver. Autrement j'aime bien aller à l'étang de mon papi et au lac de Ploërmel, surtout quand on va pêcher la carpe le week-end avec mon papa.

Qu'est ce qui te plaît dans la pêche ?

Déjà j'aime beaucoup être au bord de l'eau. Et puis j'aime bien préparer le matériel avec mon papa. Quand on est à la pêche, je trouve qu'il y a plein de choses intéressantes : attendre la touche, ferrer le poisson, réussir à le sortir de l'eau en prenant son temps sinon, si c'est un gros, on peut casser la ligne parce qu'on pêche fin. Et puis après, c'est drôle quand on

prend le poisson dans les mains. Au début je n'aimais pas trop ça mais maintenant ça va. J'aime bien aussi quand on remet les poissons à l'eau à la fin de la partie de pêche. On les pèse avant et je note sur mon carnet de pêche. Et ce que j'aime surtout c'est quand on va pêcher la carpe au lac de Ploërmel le week-end et qu'on dort dans la tente. Des fois c'est fatigant quand on a des touches et qu'il faut se réveiller (il ne se réveille pas souvent !! dixit papa).

Et tu as déjà pris un gros poisson ?

Pas des trop gros. Les plus gros c'est des carpeaux. Plusieurs fois mon papa m'a donné sa canne pour sortir des carpes, mais c'était trop dur. Sinon une fois on avait attrapé 12 kg de gardons à Ploërmel.

Tu as un autre loisir ?

Oui, je fais du foot en poussin. Le mercredi on a entraînement et le samedi les matches. Et cette année j'ai accompagné trois fois mon papa à la chasse. Dimanche on a eu un pigeon, une perdrix grise et une perdrix rouge.

Quel pêche aimerais tu découvrir ?

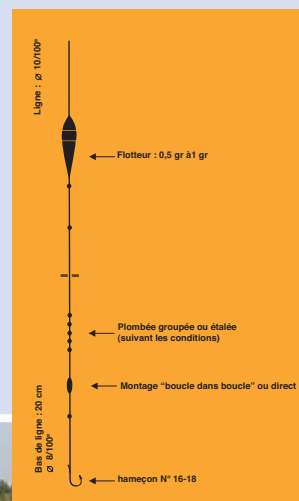
J'aime bien pêcher le gardon et la brème à la canne au coup pour l'instant. Quand je serai plus grand j'essayerai de pêcher avec une canne au moulinet avec des feeders ou des quivers.

Mais pour le moment je ne sais pas encore trop bien lancer mais papa m'a dit qu'il allait m'apprendre l'année prochaine.

Il y a quelque chose que tu aimerais ?

Avoir une canne à carpe pour moi tout seul et aussi une canne au coup plus longue. Mais papa m'a dit que pour l'instant je suis encore trop petit et qu'une grande canne ça peut faire mal au dos quand on est petit. Et puis c'est assez lourd. Ça serait bien aussi d'avoir des copains qui aiment la pêche comme ça, quand j'aurai appris à nager, je pourrai aller à l'étang avec eux.

Propos recueillis par YLC



l'étang de la Folie à proximité immédiate de Mauron est un site idéal pour faire découvrir la pêche.

Y. Le Clainche



Un pêcheur, un lieu,
une technique

Christian Guilloux, 56 ans

“La truite à l'ultra léger sur le haut-Scorff”

Christian, te souviens tu depuis quel âge tu pêches ?

Je crois que j'ai commencé en 1960. Ça fait donc 46 ans. J'en ai aujourd'hui 56. Donc si je compte bien, et ce serait grave si ce n'était pas le cas pour un tout jeune retraité de l'éducation nationale, j'ai commencé à l'âge de 10 ans.

Pour quelle raison t'es tu mis à la pêche ?

Je pense qu'il est important de resituer les choses dans leur contexte. Je ne crois pas me tromper en disant que la raison principale du désintéressement des jeunes pour la pêche aujourd'hui est qu'ils ont à leur disposition un panel d'activités de loisirs, de sports très large. Ce n'était pas le cas quand j'avais 10 ans. A cette époque la pêche était une activité vers laquelle on se dirigeait naturellement d'autant plus lorsqu'on habitait dans une commune dont le bourg est, comme à Lignol, traversé par un cours d'eau. Le terrain de jeu et d'aventure est dès lors tout trouvé. Et il est certain aussi que lorsque vous grandissez dans une famille de pêcheurs, dans une ambiance pêche où l'on parle constamment de rivières et de truites, ça donne envie et ça fait naître des vocations !

Et tu as appris tout seul ?

En fait, pendant quelques années j'ai pêché avec quelques copains comme ça se fait souvent.

Et puis assez rapidement vers l'âge de 14 ans, j'ai eu la chance d'avoir un vélomoteur ce qui m'a ouvert de nouvelles perspectives de pratique. C'est réellement à partir de ce moment que j'ai attrapé le virus en allant prospecter le Scorff, la Sarre, l'Aër, le Chapelain, les ruisseaux autour de Lignol... Je ne sais pas combien de kilomètres j'ai pu faire !! Et attrapé de truites !

Tu pêchais à quoi ?

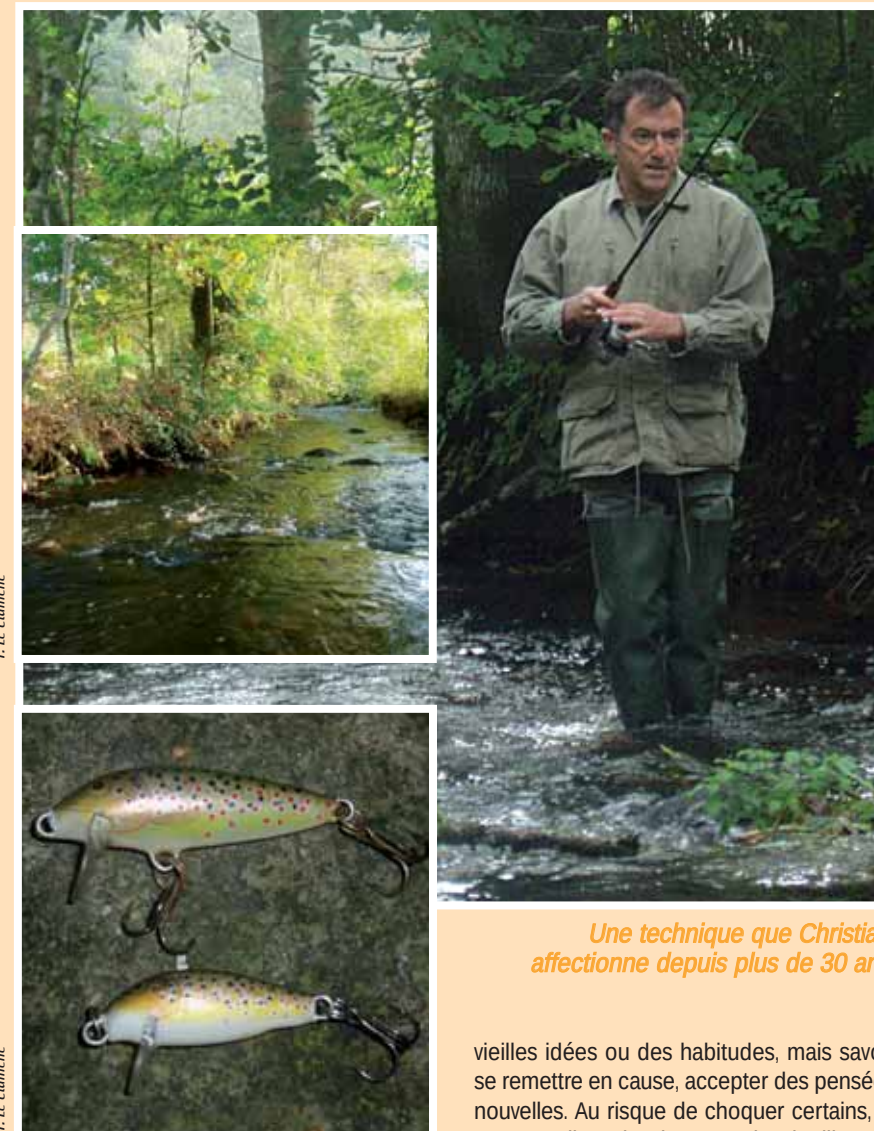
Dès que j'ai commencé à prospecter les rivières du secteur j'ai délaissé la pêche au ver de mes débuts pour me consacrer au lancer et à la cuiller tournante. J'ai rapidement fait évoluer ma technique par rapport à la pêche traditionnelle des anciens qui faisaient travailler le leurre à contre courant en pêchant en remontant la rivière et en lançant vers l'amont. J'ai aussi rapidement fait évoluer ma façon de lancer en lançant sous la canne et non plus en coup droit.

Et aujourd'hui quelle pêche pratiques tu le plus souvent ?

La même, avec du matériel qui a évolué et qui permet de pêcher plus léger et plus fin.

Quels leurres utilises tu le plus souvent ?

J'aime bien la cuiller tournante parce que c'est un leurre qui m'a fait prendre tellement de



Y. Le Clainche

Une technique que Christian affectionne depuis plus de 30 ans

les petits poissons nageurs plongeants font maintenant partie de sa boîte

poissons. Et je commence à pêcher de plus en plus souvent avec des petits poissons nageurs plongeants, un peu comme au vairon.

Des conseils pour les leurres ?

Pour la cuiller : eau teintée palette blanche, eau claire palette jaune. Et puis pêcher avec des petits leurres (n°10-00)

Les points importants pour réussir dans cette technique ?

J'en ai déjà abordé un juste avant qui est de ne pas hésiter à pêcher fin et léger. J'en vois trois autres qui me paraissent essentiels : connaître sa rivière et la tenue des poissons, maîtriser le lancer sous la canne et avoir du matériel en état. Un autre point est essentiel

Peux tu l'expliquer ?

Je pense que la pêche a évolué. Les pêcheurs doivent s'en rendre compte, l'accepter et évoluer à leur tour. Ils ne doivent pas rester sur de

vieilles idées ou des habitudes, mais savoir se remettre en cause, accepter des pensées nouvelles. Au risque de choquer certains, je pense qu'il y a de « bonnes » bredouilles.

Ton sentiment sur la saison truite qui vient de se terminer ?

Pas une grande saison, pas une mauvaise non plus.

Y a-t-il une saison que tu qualifierais de grand cru ?

Deux si tu veux bien. 1995 et 2001. Les fortes pluies de l'hiver avaient favorisé la migration des truites vers les petits affluents et les têtes de bassin. Les poissons avaient profité des apports de nourriture et étaient en pleine forme. Avec les réserves d'eau qui s'étaient constituées, les petits cours d'eau avaient conservé un débit suffisant pour pouvoir y pêcher jusqu'à la mi-juin. Un vrai plaisir.

Si tu avais un souhait à formuler ?

Est-ce mon passé d'enseignant qui ressort ou mon implication depuis une vingtaine d'années au sein des AAPPMA, mais il paraîtrait très important que les jeunes soient systématiquement sensibilisés à la rivière et à la protection de l'environnement.

Propos recueillis par YLC

Votée définitivement fin 2006, la loi sur l'eau aura des répercussions majeures sur la gestion de l'eau et sur celle des milieux aquatiques. Mais pas

seulement ! En effet, un volet de cette loi a totalement réformé l'organisation des structures de la pêche, vieille de 60 ans. Trois réformes de rupture.

RÉFORME DE LA PÊCHE

Ce qui change en 2007 !

Disparition du Conseil Supérieur de la Pêche, au profit de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) nouvellement créé ; suppression de la taxe piscicole, remplacée par la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA) ; création de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) ; trois réformes qui, sans en avoir l'air, marquent

pêcheurs) des compétences techniques fortes et précieuses, des moyens de surveillance et d'intervention indispensables, que nous regretterons.

De la taxe piscicole à la CPMA

Contrepartie de cette perte de moyens, la taxe piscicole (qui finançait le CSP), disparaît. La CPMA qui la remplace sera pour partie reversée aux agences de l'eau pour contribuer au financement de l'ONEMA et à l'augmentation des moyens dédiés par les Agences de l'eau à la politique de reconquête de la qualité des milieux aquatiques en prévision de l'échéance DCE (1). Pour le reste, elle donnera aux structures associatives de la pêche des moyens supplémentaires pour assurer leurs missions de gestion des milieux, de surveillance et de promotion de la pêche.

La disparition du CSP obligeait à créer une structure habilitée à gérer et redistribuer ces moyens et à assurer le versement de la contribution des pêcheurs aux agences. C'est la FNPF qui tiendra ce rôle. Créée à partir de l'UNPF, avec des missions renforcées et désormais inscrites dans la loi, la FNPF coordonnera l'action des associations adhérentes et contribuera financièrement aux actions de gestion piscicole, de protection et de surveillance du milieu aquatique ou de formation et de promotion du loisir pêche.

Jeunes et familles : coût d'accès à la pêche abaissé

Plus de moyens financiers en propre, plus d'autonomie de gestion de la pêche par les pêcheurs eux-mêmes. Cela se traduira dès 2007 par un système "cartes de pêche et timbres" mieux harmonisé à l'échelon national, déjà décomplexifié, mais avec pour objectif à court terme d'évoluer vers encore plus de simplicité. Plus de souplesse également : ainsi la carte journalière est désormais valable toute l'année, alors que la période de validité de la carte "vacances" est prolongée jusqu'au 31 décembre. Une attention particulière a été en outre apportée à l'accès à la pêche pour les jeunes : main-



"La taxe piscicole disparaît au profit de la CPMA ; un des symboles visibles d'une révolution en profondeur de l'organisation de la pêche en France".

C. Le Clève

V. Le Clainche



Le coût d'accès à la pêche baisse fortement pour les jeunes et pour les familles.

tien de la carte découverte pour les moins de 12 ans ; validité de la carte "jeune" portée de 16 à 18 ans, accompagnée d'une baisse importante du coût de la carte de pêche (10 euros au lieu de 24 en 2006). Ainsi, le coût d'accès à la pêche pour les jeunes et les familles est-il fortement abaissé. Beaucoup de choses sont encore incer-

taines car dépendant des décrets d'application de la loi à paraître en 2007 – c'est par exemple le cas de la définition des eaux libres et eaux closes ! – mais avec plus d'autonomie financière et organisationnelle, moins de contraintes réglementaires et une architecture struc-

turelle renforcée, la pêche associative a désormais son avenir en mains.

CLC

Nouvelle grille des cartes et CPMA et tarifs 2007

Type de carte	Personne majeure	Personne mineure		Pêcheur en période "vacances"	Pêcheur en période "journalière"
		- 12 ans : découverte	de 12 ans à - 18 ans au 1 ^{er} janv. 2007		
Validité	Carte annuelle	Carte annuelle		15 jours consécutifs entre le 1 ^{er} juin et le 31 déc.	1 journée entre le 1 ^{er} janv. et le 31 déc.
Prix carte seule	40,50 €	2 €	9 €	18 €	7 €
Timbre CPMA	28 €	0 €	1 €	12 €	3 €
Prix total 2007	68,50 €	2 €	10 €	30 €	10 €
Prix total 2006 (pour info)	68,50 €	1 €	24 €	30 €	10 €
Réciprocité EHGO	+ 16,50 €	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
CPMA Migrateurs	En sus	non valable*	En sus	non valable*	non valable*

*La cotisation CPMA migrateurs ne peut être apposée que sur une carte "personne majeure" ou "personne mineure" 12 à 18 ans.



Au travers de la CPMA, les pêcheurs contribuent au financement de l'agence de l'eau ... à même hauteur que l'agriculture.



C. Le Clève

C. Le Clève

une profonde rupture avec le passé et organisent le futur de la pêche ! Créé à l'origine par les pêcheurs et pour les pêcheurs, le CSP devient un établissement public national à objet plus généraliste sous le nom d'ONEMA. La loi entérine ainsi une évolution de plus de 10 ans qui a vu le CSP, ses délégations régionales et ses brigades départementales de garde-pêche, quitter progressivement le giron des fédérations pour celui de l'administration et la police de la pêche pour celle de l'eau. Nous perdons là (Fédérations, AAPPMA,



PROTECTION PARE-SOLEIL
R. MOUCHY SA
 56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22
 Stores intérieurs et extérieurs
 Motorisation • Entretien
 Bâches • Réparations camping

DEVIS GRATUIT
 Fabricant • Installateur

Crédit Mutuel de Bretagne
 Banque à qui parler

CMB de Vannes Le Poulfanc
 Route de Nantes - Le Poulfanc
 56860 SENE
 Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

Horaires :
 • Mardi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
 • Mercredi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
 • Jeudi 8 h 45 - 12 h / 15 h 30 - 18 h
 • Vendredi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
 • Samedi 8 h 30 - 12 h 30

En déclin depuis les années 70, le stock européen d'anguilles est à son niveau le plus bas. A l'échelle régionale, aussi bien pour les anguilles jaunes d'eau douce que pour les jeunes civelles, la diminution est sévère. Principales causes : les obstacles à la migration et l'exploitation par pêche des civelles.

Le futur règlement européen, très attendu, prévoirait une réduction de l'effort de pêche professionnel sur les civelles. Mais les pêcheurs à la ligne redoutent et refusent des restrictions de leur loisir.

Anguilles : Une situation toujours très critique



132 kg de civelles, pêchées en aval d'Arzal, ont été relâchées sur le bassin de l'Oust pour aider à sa recolonisation.

AL. Caudal



Un essai de pré-grossissement de 15 kg de civelles a été mené afin de tenter d'augmenter leurs chances d'implantation après transport.

FAPPM 35

Sur la Vilaine, depuis la construction d'une passe à poissons sur le barrage d'Arzal, on observe une recolonisation de la partie aval du bassin. Cependant, les arrivées de civelles en estuaire sont de plus en plus faibles, chutant de 20 tonnes en 1996 à 7 tonnes en 2004 et 6,6 tonnes en 2006. Dans le même temps, la pêche professionnelle en estuaire prélève environ 95 % des arrivées. Les montées de civelles sur la passe restent quant à elles faibles voire négligeables : de l'ordre de 80 kg en 2003 et seulement 29 kg en 2005. L'année 2006 se démarque néanmoins des précédentes avec un transit de plus de 220 kg de civelles, ce qui ne s'était pas vu depuis 1999. Le processus naturel de recolonisation du bassin de la Vilaine semble donc insuffisant, ou du moins très lent. C'est pourquoi, depuis 2002, le COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs) a acté le principe de tester le transport de civelles. Celles-ci sont pêchées en aval du barrage d'Arzal par des pêcheurs professionnels, puis relâchées et dispersées en amont.

En 2006, cette mesure a été accompagnée d'un essai de pré-grossissement de civelles.

Tentatives de transport et stockage

Ainsi, 132 kg ont été remis aux fédérations de pêche du Morbihan et d'Ille et Vilaine, sur les 200 kg initialement prévus. Entre janvier et mars, 117 kg de ces civelles ont été dispersés dans le Morbihan, sur l'Oust, la Claie, l'Arz, le Lac au Duc, et en Ille et Vilaine, sur la Vilaine, le Semnon, la Seiche et le Meu. Les 15 kg restants ont été répartis dans différents types de bassins de pisciculture en Ille et Vilaine : des bassins en terre, d'autres en plastique en extérieur, et enfin d'autres en plastiques en intérieur et chauffés. Les données sont en cours de traitement pour comparer les survies des différents lots. Après environ 2 mois, ces civelles ont été relâchées. Mais quelle est l'efficacité de ces déversements ? Les civelles réussissent-elles à survivre après le transport et à s'im-

planter sur les cours d'eau où elles sont introduites ? Y a-t-il une différence de survie entre les civelles "pré-grossies" et les autres ? Pour tenter d'y répondre, des tests de survie par pêche électrique ont été menés sur deux cours d'eau, l'Aff et le Quincampoix : les résultats sont en cours d'étude, mais il semblerait que les civelles qui ont été les plus retrouvées lors des pêches électriques soient celles issues directement de la passe, sans stockage intermédiaire en bassin. Mais dans tous les cas, on ne retrouve que peu de civelles, et des interrogations demeurent sur l'efficacité de ces opérations de transport. La recherche de solutions vraiment pérennes est nécessaire. Et cela passera par la fermeture anticipée de la pêche civelière à l'aval du barrage pour permettre le passage sur la passe de 700 à 800 kg de civelles. Faute de quoi l'anguille disparaîtra du bassin de la Vilaine.

ALC

La colère gronde chez les pêcheurs

Face à la régression des stocks d'anguilles et aux incertitudes réglementaires, les pêcheurs à la ligne se sont mobilisés pour la défense de l'anguille : l'Entente des AAPPMA de Sud Vilaine et de ses Affluents (EASVA) a rédigé en début d'année une motion pour dénoncer "la frilosité des diverses commissions et institutions (...) et la passivité des pouvoirs publics". A travers ce texte soutenu par la Fédération, les pêcheurs souhaitent interpeller l'Etat et l'inciter à prendre des mesures ambitieuses pour la protection de l'anguille. Dans son blog (1), l'AAPPMA du Mortier de Glénac poussait également un coup de gueule dans le même sens en s'insurgeant contre le risque que les pêcheurs à la ligne supportent les conséquences "du pillage en estuaire de la ressource civelles par les pêcheurs professionnels". Pour affirmer leur détermination sur ce dossier, les pêcheurs à la ligne se sont rassemblés à Rennes devant la préfecture de Région le 23 juin 2006 à l'appel de la Fédération 35, du syndicat des pêcheurs à la ligne de Redon et de l'EASVA.

(1) <http://glenac.aappma.over-blog.com/>

Ne lancez pas
votre ligne,
sous les lignes



Rieux attendait avec impatience d'accueillir une très grande compétition. C'est désormais chose faite. Le 12ème championnat d'Europe des nations s'est déroulé les 24 et 25 juin 2006 sur les rives de la Vilaine.

Rieux En attendant les championnats du monde !

Et la Vilaine n'a pas failli à sa réputation de rivière à la population de poissons impressionnante. Il suffit de consulter les résultats. L'équipe belge a sorti de l'eau en deux manches de trois heures un peu plus de 94 kg de poisson, ce qui lui permet de décrocher le titre. Guido NULLENS totalise à lui seul 33,340 Kg dont 19,040 kg au cours de la première manche, ce qui lui permet d'être sacré champion d'Europe en individuel.



C. Le Clève

La France sur la 2^{ème} marche

Tout avait pourtant bien démarré pour l'équipe de France qui était en tête à la fin de la première manche. Les belges étaient seconds à 32 points, les Allemands en troisième position à 37 points. Beaucoup voyaient déjà se dessiner à domicile une première victoire dans un championnat d'Europe. En individuel, on trouvait cependant trois belges aux trois premières places. Le premier français Eric LUBIN se classait 7^{ème}. Le scénario sera quasi identique pour les belges en deuxième manche qui s'octroyaient les 2, 3 et 5^{ème} places. Cette manche est remportée par le sympathique et imposant Irlandais Robert SMITHERS qui sortait de l'eau 15,420 kg de poisson sur le secteur E ou pêchait NULLENS lors de la première manche. Le premier français de cette 2^{ème} manche, Eric LUBIN, ne se classait qu'en 21^{ème} position, le deuxième Stéphane POTTELET ne pointant qu'à

la 32^{ème} place. Les belges remportaient cette manche et passaient devant l'équipe de France qui retrouvait le podium du championnat d'Europe, ... mais restait une nouvelle fois sur la seconde marche. Malgré cette petite déception sportive, ce championnat aura été une belle réussite et une magnifique vitrine pour la pêche dans notre département. Cette



manifestation aura aussi montré la capacité de mobilisation de tous les acteurs nécessaires à l'organisation d'une semaine de compétition comme celle là.

Stade international, une dynamique

Cette réussite est en fait le résultat de la dynamique qui s'est mise en place depuis 10 ans autour du projet de stade international de pêche. Celui-ci a d'ailleurs été officiellement inauguré le samedi 24 en fin de matinée. Et il faut aussi se l'avouer, c'est quelque part une revanche après la déception de 2001. Pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, Paris avait été préféré à Rieux pour l'organisation du Championnat du monde. Souhaitons que M. Claudio MATTEOLI, président de la fédération internationale, qui était présent sur les rives de la Vilaine aura apprécié (ce qui semblait être le cas) le site, la richesse piscicole et l'investissement de tous les acteurs, notamment des bénévoles, qui donnent une autre dimension à un championnat. Croisons les doigts et restons mobilisés pour préparer une nouvelle candidature de Rieux pour 2010-2011.

Pêcher sur le stade international de pêche

Localisation : le stade international de pêche au coup de Rieux se trouve sur la rive droite de la Vilaine entre Rieux et le pont de Cran (direction St Dolay). L'accès y est aisé en voiture par les chemins d'exploitation. (pointillés verts sur plan ci-dessous)

Les poissons les plus fréquents : brèmes : 200 à 1500g, gardons : 20 à 250g, ablettes, poissons chats : 100 à 200g

Les autres poissons : mulets : jusqu'à 2000g, perches et anguilles.

Le cours d'eau : largeur de 80 à 100 mètres, profondeur de 2 à 6 mètres, courant assez lent, assez souvent venté.

Renseignements touristiques et hébergements :

Maison du tourisme du pays de Redon - place de la république, tél. 02 99 71 06 04

Mairie de Rieux, place de l'église, tél. 02 99 91 90 69



Y. Le Clainche



Les conseils pêche de Mickaël

Pêche à la canne : pour la brème, pêcher au moins à 3 mètres de fond, ligne entre 1 et 3g selon les conditions de vent et de courant. Pour tenter les plus gros poissons, traîner largement sur le fond. Utiliser des grosses bouchées, un terreau + un gozzer ou 3-4 gozzers sur un n° 14.

Amorce : 3 gros gardons + 1 étang + 1 tourteau de maïs + terre de rivière si courant assez fort.

Au moulinet : pêcher entre 15 et 25 mètres. Canne anglaise 4,5 mètres, waggler 8 et 12g avec 1 à 2g sur la ligne. Bolognaise entre 6 et 15g.

L'idéal est de trouver la cassure et de pêcher juste derrière, de l'autre côté de l'amorce.

"A Rieux il y a du poisson mais il faut lui donner à manger !!!"

Y. Le Clainche

ARMORVIFS

22480 KERPERT

02 96 24 34 00

www.vairons.com

- Vairons - Carpe herbivore
- Vifs pour la pêche
- Vidange et repeuplement d'étang
- Pisciculture et pêche professionnelle

EGC OUEST

EGC CANALISATION

CENTRE de QUESTEMBERT

ZI de Lenruil - BP 4 - 56230 QUESTEMBERT - Tél. 02 97 26 10 11 - Fax. 02 97 26 14 73

CENTRE de NANTES

8 rue d'Allemagne - BP 22431 - 44334 NANTES Cedex3 - Tél. 02 51 89 17 30 - Fax. 02 51 89 17 39

EGC GÉNIE CIVIL

CENTRE de PLOEMEUR

Route du Fort Bloqué - Kervarsenec - BP 62 - 56274 PLOEMEUR Cedex
Tél. 02 97 86 33 91 - Fax. 02 97 86 25 90

SCORFF : La passe de St Yves plus fonctionnelle

Malgré la présence d'une passe à poissons efficace, le barrage de St Yves, établi sur le Scorff, constituait un obstacle à la migration du Saumon dès que les débits devenaient faibles, généralement en fin de printemps ou début d'été, soit juste avant l'arrivée des castillons. Conséquence : les saumons s'agglutinaient à l'aval de l'ouvrage, d'où d'importants risques de braconnage et de mortalité estivale.

À la demande de l'AAPPMA de Plouay, CAP L'ORIENT, gestionnaire du site, et la Fédération ont réalisé plusieurs aménagements destinés à améliorer l'accès des poissons à la passe. Plusieurs épis successifs ont ainsi été réalisés pour concentrer la faible lame d'eau et faciliter ainsi l'accès au pied du pré barrage, dont la fosse d'appel a également été dégagée. Enfin, un nouveau déflecteur de protection de la passe a été installé.

Dès la prochaine saison, cet aménagement permettra une meilleure répartition des castillons vers les secteurs situés en amont.



C. Le Clève

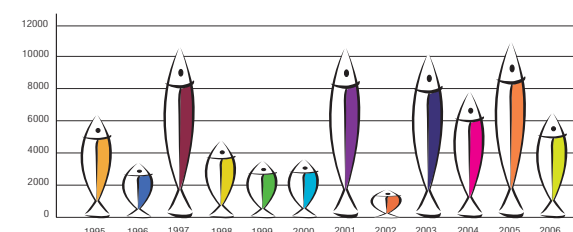
Dès la fin des aménagements, la veine d'eau apparaît plus attractive pour favoriser l'accès des saumons au pied de la passe.

Scorff : 2006 une très bonne année pour les castillons

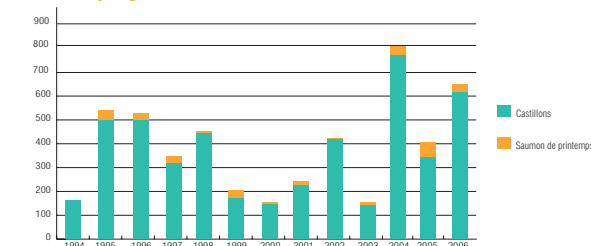
Avec 698 saumons comptabilisés à la date du 30 novembre à la station de comptage du moulin à Tan sur le Scorff, l'année 2006 est la seconde meilleure année après 2004. Alors que le nombre de saumons de printemps (37 + 4 poissons de second retour) est légèrement supérieur à la moyenne, les 657 castillons contrôlés dépassent largement les 340 castillons comptabilisés en moyenne entre 1995 et 2005. Ces bons retours de castillons étaient attendus, du fait de la très forte dévalaison de smolts observée en 2005. La dévalaison de smolts 2006 est quant à elle dans la gamme des observations précédentes, avec près de 6250 smolts de faible taille moyenne.

Quant aux indices d'abondance de juvéniles de saumons, ils sont bons, avec une taille des tacons dans la moyenne des dix dernières années. On peut signaler que pour la seconde année consécutive, on a observé une colonisation jusqu'à Guéméné. Rappelons également qu'un programme de marquage des tacons par puce électronique a été mis en place depuis 2005, afin de suivre sur le long terme le devenir des tacons. 2220 puces électroniques ont été implantées en 2005 sur les tacons de l'année et plus de 1000 en 2006. Les premiers retours sont attendus avec les castillons de 2007.

Evolution de la production de smolts sur le Scorff



Evolution du nombre de saumons adultes au piège du Moulin des Princes



Libre circulation piscicole sur le Scorff : 14 seuils expertisés

Depuis 2002, tous les ouvrages situés sur la partie classée du Scorff devraient être en conformité avec l'article L432-6 du Code de l'environnement, c'est-à-dire être franchissables par les poissons migrateurs. Pourtant, plusieurs seuils sont encore infranchissables. La situation était jusque là bloquée avec certains propriétaires de moulins. Courant 2006, dans le cadre d'une médiation avec certains de ces propriétaires, le syndicat du Scorff a fait réaliser par un bureau d'études l'expertise de 14 seuils situés sur le secteur classé. Le diagnostic, ainsi que toutes les solutions possibles pour rétablir la libre-circulation, ont été présentés aux propriétaires de moulins. 11 des 14 seuils nécessitent des aménagements, la plupart d'entre eux étant toutefois très légers. A charge pour eux maintenant de retenir celle qu'ils souhaitent, compte tenu des aides que pourraient leur apporter différentes collectivités et, enfin, respecter leurs obligations légales. A noter que plusieurs propriétaires n'ont pas souhaité s'engager dans cette démarche de médiation (financée à 95 % par la collectivité et les pêcheurs). C'est notamment le cas pour le barrage de Tronchâteau en Cléguer, qui interdit l'accès des migrateurs à l'ensemble du ruisseau de St Sauveur et fait l'objet d'une procédure devant le tribunal de Lorient.

Frayères à brochets : une bonne année pour la fraie

Pour contrôler leur efficacité et évaluer leur production, certaines frayères à brochets réalisées sur l'Oust et le Blavet ont été prospectées par pêche électrique en mai 2006. Cette année, les frayères ont bien fonctionné, contrairement à l'année dernière, où le coup de froid de début mars avait bloqué les pontes. Ainsi, à partir des abondances observées de brochets et des surfaces productives, on peut estimer à 3500 la production en brochets pour la frayère de Montetelot, qui présente une bonne diversité de supports de ponte, malgré le développement important de l'égéria. La frayère de Bréhalé (Guégon) ne produirait "que" 400 brochets, mais c'est déjà nettement meilleur que les autres années, grâce à l'élargissement progressif de la bande végétale rivulaire.

Quant aux frayères de Tréverand (Bréhan) et du Guer (St Samson), leur production est plus difficile à estimer car leur niveau avait beaucoup baissé juste avant la pêche et une partie des brochets avait pu déjà regagner le cours de l'Oust. Néanmoins, il apparaît que la frayère de Tréverand est bien productive (sans doute aux alentours des 3500 brochets), alors que celle du Guer est handicapée par un développement excessif d'égéria, qui rend difficile la circulation des géniteurs de brochets. Enfin, sur le Blavet, la frayère du Trou Perdu (Languidic) présente un très bon fonctionnement, grâce à une excellente diversité végétale. Elle pourrait avoir produit plus de 5500 brochets cette année.



Plus de 5 500 brochets produits en 2006 sur la Frayère du Trou perdu sur le Blavet.



M. Caudal

Lac au Duc : 21 ha de frayères cartographiées

Une cartographie des frayères sur le Lac au Duc a été réalisée en avril 2006, afin de répondre à l'AAPPMA de Ploërmel, qui s'interrogeait sur la gestion piscicole à mettre en place. En particulier, l'AAPPMA de Ploërmel souhaitait savoir si les alevins en brochets étaient indispensables, ou si la production par les frayères naturelles était suffisante pour assurer l'équilibre piscicole du Lac.

La quasi-totalité du périmètre de l'étang a donc été parcourue en bateau afin d'évaluer la surface de frayères fonctionnelles sur l'étang. Les points situés à la limite interne des zones présentant un support végétal adapté à la reproduction du brochet ont été positionnés à l'aide d'un GPS. Plusieurs unités ont été différenciées selon le type de support de reproduction, ainsi que leur degré de fonctionnalité.

La surface totale de frayères du Lac a ainsi été évaluée à environ 21 ha. Cette valeur est nettement supérieure à la surface minimale nécessaire au bon fonctionnement du Lac, estimée à 10 ha. En année moyenne, les surfaces naturelles de frayères du Lac sont donc suffisantes, sans que l'AAPPMA ait besoin de déverser de brochets. Ces frayères sont aussi fonctionnelles pour d'autres espèces piscicoles (gardons, tanches, brèmes...).

Cependant l'entretien de certaines zones boisées permettrait d'augmenter la productivité de certaines d'entre elles.

Frayère naturelle sur le lac au Duc à Ploërmel.



500 m²

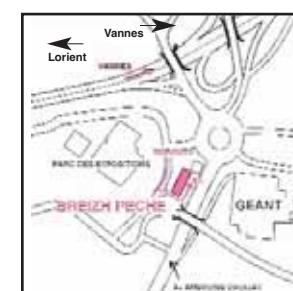
Des professionnels indépendants
à votre service



Le plus grand choix de Bretagne Sud

Marques : Daiwa, Shimano, Zenaq, Tenryu, la gamme Abers, Mitchell, Sert, leurres Ultimates, Illex, Megabait, Pafex, Lucky Craft, Hart, Smith, Delalande, Mepps et **toutes techniques**

87, rue Ambroise Croizat • 56600 LANESTER
Tél. 02 97 76 38 38 • e.mail : breizh.peche@wanadoo.fr
Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h



Le premier blog pêche morbihannais

Une nouveauté en terme de communication dans le Morbihan : l'AAPPMA de Glénac a créé le premier blog consacré à la pêche. Pour les non initiés, un blog est un site internet particulier sous forme de journal, sur lequel une ou plusieurs personnes s'expriment de façon libre selon la périodicité de leur choix.

L'objectif de ce blog est d'abord informatif, puisqu'il renseigne sur les diverses dates à retenir : ouvertures et fermetures de la pêche, entretien de cours d'eau, déversements de poissons, réunions diverses... Il apporte également les informations de base pour la pratique de la pêche (prix des cartes de pêche, liste des dépositaires...). Un système de bulletin d'infos permet aux abonnés de recevoir les nouveaux articles dès leur parution. Mais ce blog est aussi un lieu d'échanges entre pêcheurs, par l'intermédiaire d'un forum. Celui-ci est consacré à la pêche et aux poissons sur le secteur du Mortier de Glénac, à la réglementation pêche, à la gestion piscicole et aux problèmes d'environnement. C'est un lien privilégié de communication entre l'AAPPMA, ses adhérents et ses différents partenaires. Mais il est ouvert à tous et si vous souhaitez vous y connecter, rendez-vous sur <http://gle-nac.aappma.over-blog.com/>



Aménagements halieutiques sur le Loch

Après une année 2005 placée sous le signe de la communication (panneaux aux étangs du Pont Berthois et de la Forêt - dépliant), l'AAPPMA du Loch s'est lancée cette année dans un programme pluriannuel de réhabilitation d'habitats piscicoles sur différents secteurs du Loch : 2 secteurs sur le cours principal du Pont Guyaude au Pont Penhouët et de Pont Carr à Pont Camezon, ainsi qu'un secteur sur le ruisseau des Saints. Au programme de cette première année : aménagements légers sur le secteur situé entre le pont Guyaude et le pont de Penhouët. Parmi les aménagements réalisés on trouve une quarantaine de sous-berges, ainsi qu'un dispositif de franchissement de clôture pour les pêcheurs. Cependant l'enthousiasme des bénévoles de l'AAPPMA du Loch a été mis à rude épreuve en raison d'une volte-face de dernière minute d'un des propriétaires situé en aval du pont Guyaude (rive droite), qui a refusé au dernier moment la mise en place de blocs sur la portion de cours d'eau longeant sa parcelle (représentant près de 90 % du linéaire à réhabiliter cette année), et ce malgré la signature d'une convention quelques temps auparavant. L'ensemble de l'opération devrait à terme s'étendre sur un linéaire global de 2600 m, en espérant que le contexte général du Loch permette de mener à bien ce programme de réhabilitation.



La réalisation d'une quarantaine de sous-berges associées à de futurs abris de pleine eau en blocs devrait dès l'ouverture prochaine, se traduire par une augmentation des densités de truites capturables sur un secteur très fréquenté.

Y. Frennes

Indices d'abondance tacons 2006 : des résultats contrastés

Les pêches d'indice d'abondance réalisées cette année sur les cours d'eau à saumons du département sont assez hétérogènes. Alors que le bassin de l'Ellé montre de très bons résultats comme les années précédentes, le bassin du Blavet est quant à lui plus contrasté : sa moyenne, en baisse par rapport à celle de 2005 (année record !), retrouve son niveau de 2004. En revanche, les petits bassins côtiers restent à un bon niveau, en particulier le Kergroix, pour lequel l'année 2006 apparaît comme la meilleure année de recrutement depuis 2001. Quand aux bassins de l'Oust - Vilaine (Trévelo, Arz, Claié) et du Tohon Kervily, ils n'ont pas fait l'objet de captures de tacons de l'année. Seuls quelques tacons de l'année dernière y ont été observés.

Ces résultats contrastés sont sans doute à mettre en lien avec les phénomènes climatiques observés durant la période de reproduction et de pré-grossissement des alevins : l'hiver 2005-2006 a été particulièrement sec et froid, ce qui s'est traduit par une bonne survie hivernale, mais aussi une reproduction relativement bas sur les cours d'eau. En revanche, pendant l'été, le coup de chaud du mois de juillet aurait pu provoquer des mortalités de tacons sur les stations les plus sensibles. Sur le Blavet les assèchements de biefs pendant la période de reproduction ont pu également avoir un effet négatif.



AL. Candia

VOL - PANNE - ACCIDENT



Avec **AUTO PRESTO+**
Ne laissez pas vos bons moments
s'arrêter en route.

Avec AUTO PRESTO+, spécialement étudié pour vous qui assurez votre véhicule en « Tous risques » chez Groupama, tout est prévu : en cas d'accident, de vol et même de panne, une solution de dépannage est organisée dans l'heure qui suit votre appel. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller Groupama.



Donnons à la vie toutes ses chances.

Pacific PÊCHE



N°1 en matériel de pêche sportive

Carpe - Coup - Mer - Carnassier - Mouche



à 5 mn du CC de St Grégoire, face à la Salle des Enchères Automobiles

**115/117 La Bourdonnais - Route du Meuble et des Loisirs
35520 MONTGERVAL LA MEZIERE
Tél. 02 99 66 52 24**

www.pacificpeche.com

Crazy Power Pole

Evolution des cannes à vocation «gros poissons», les Crazy Power Poles vous surprendront par leur rigidité exemplaire. Toutes puissantes, les qualités techniques de ces cannes les amènent à pouvoir être utilisées dans des situations très différentes. Carpes et gros poissons, par grand vent, pêches en fleuves... mais aussi pour des pêches plus habituelles de gardons et autres poissons !

Avec les « Crazy Power Pole » utilisez LA nouvelle génération de cannes gros poissons.



Jean Desqué
Champion du Monde



Angel Rodriguez
Champion du Monde

La puissance que vous recherchez !

Série Crazy Power Top puissance

Disponible en 100, 300 et 600.

Kit 4 et 5 interchangeable avec Série Power Match.

Développée en collaboration avec les meilleurs spécialistes anglais et espagnols des pêches de gros poissons, retrouvez dans la série Crazy Power la canne idéale pour vos prochains records de poids !

Composition des Packs Crazy Power & Power Match

- Une canne avec sa mini extension
- Deux Kits 4 ou 5 él.
- Un fourreau spécial pack Plovdiv
- Un Power kit universel
- les tubes de protection
- Trois scions



Mark Downes
Champion du Monde

Une canne de compétition !

Série Power Match Pole

Puissante et hautement compétitive

Disponible en 504, 614, 624, 634, 644, 654 et 664.

Eléments interchangeables avec Série 4 et Crazy Power.

La gamme de cannes des pêcheurs qui exigent un matériel compétitif ! Faites pour les compétiteurs qui recherchent à la fois performance et polyvalence dans les produits qu'ils utilisent, les Power Match Pole s'adaptent à tous types de pêche ! Une série de cannes «mimétique» certainement parmi les plus polyvalentes de notre gamme !

POWER MATCH

Toutes interchangeables avec la série « 4 », les Power Match en sont techniquement très proches : rigidité et légèreté sont les facteurs communs à ces deux familles. Seule la puissance a été décuplée pour créer cette nouvelle gamme ! Si vous devez utiliser en compétition une canne pour affronter des conditions extrêmes, des poissons surpuissants tout en mettant de votre côté les meilleures chances de victoire... les Power Match, performantes et hautement compétitives, sont faites pour vous !